Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association
برنامج دعم تنفيذ عقد الشراكة

Numéro 35

# BILAN 2016

PROGRAMME FINANCÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE ET GÉRÉ PAR LE MINISTÈRE DU COMMERCE

www.p3a-algerie.org

# P3A 2016
## une riche étape

# Monsieur Djilali LEBIBAT

## Directeur national du Programme P3A

«2016 avec constance et dynamisme»

Expertise, transfert de savoir-faire, d'information et d'expérience, optimisation de compétence et de performance, ce sont là autant de termes et d'expressions récurrentes dans la matière du présent numéro-bilan. Autant d'éléments confirmant, s'il en était encore besoin, dans sa raison d'être et ses objectifs, le P3A dans toutes ses déclinaisons et tous les domaines de sa mise en œuvre.

Les synthèses de résultats atteints par les différents instruments du P3A, notamment les projets de jumelage menés durant l'année 2016, attestent du souci d'efficacité qui a présidé à la conduite des activités inscrites dans ces projets et de l'esprit de coopération ayant prévalu lors des échanges entre responsables et autres intervenants algériens d'une part, et experts et partenaires européens d'autre part. De nombreuax exemples illustrent et la pertinence des besoins exprimés par l'Algérie et l'adéquation des formules mises en place pour y répondre.

Pour évaluer avec le maximum de précision la fiabilité de ces formules, il n'est que d'établir un comparatif entre les objectifs, dont la définition constitue évidemment l'étape initiale et déterminante de chacun des projets et les résultats énoncés au terme de chaque opération. C'est cette démarche qui a été adoptée dans ce numéro pour donner la visibilité la plus nette possible du caractère positif de la coopération aussi bien dans des secteurs comme l'Agriculture - où il est mis en exergue l'écart entre les potentialités du pays et les retombées sur sa balance commerciale - que dans des domaines de gestion comme la sécurité routière où une mise à niveau fondée sur l'expérience phare en la matière d'un pays européen est porteuse de perspectives d'améliorations certaines. On notera que chaque projet mobilise des potentialités humaines conséquentes et s'appuie sur des budgets qui ne le sont pas moins. Sur ce plan aussi, le concept de coopération prend tout son sens.

L'un des grands enseignements à tirer du bilan de l'année 2016 porte aussi sur le respect rigoureux des échéances. En effet, la condition majeure de réussite d'une opération réside dans le processus de sa préparation, au cours duquel sont mis au jour les résultats attendus, à la lumière d'une évaluation précise de la situation, mais aussi dans la distribution temporelle des étapes de son exécution. Cet aspect implique, naturellement, la prise en compte de la disponibilité des partenaires et s'avère souvent d'une gestion délicate. Là aussi, les comptes rendus recensés dans ce numéro permettent d'observer qu'aucun hiatus n'a été enregistré sur ce chapitre, ce qui constitue assurément un motif supplémentaire de satisfaction.

Au total, 25 actions ponctuelles et 19 missions TAIEX ont été réalisées au cours de cette année 2016. Cinq jumelages au titre du P3AII ont été clôturés (ALGEX, ONEDD, IGAO, INMV, DSV) et 14 projets lancés au titre du P3A III, sur un éventail de secteurs couvrant la sécurité routière, l'administration fiscale, la protection civile, le commerce, les travaux publics, la cour des comptes…etc.

Nous n'achèverons pas ce tour d'horizon sommaire sans évoquer les grands traits de la quatrième phase de ce partenariat technique entre l'Algérie et l'Union européenne, à savoir le programme P3A IV pour lequel ont été déjà identifiés non seulement cinq grands projets de jumelage, mais également plusieurs missions TAÏEX et des actions ponctuelles à organiser en fonction de la demande émanant d' administrations et d' institutions nationales.

Autant de perspectives qui s'inscrivent en droite ligne de la vitalité d'un programme de coopération mené avec constance et dynamisme.

# Son Excellence Monsieur John O'Rourke

## Ambassadeur, chef de la délégation de l'Union européenne en Algérie

«Donner un caractère plus stratégique au P3A»

**1-** Excellence, le début de votre mission à la tête de la délégation de l'Union européenne en Algérie date de bientôt six mois. A ce stade, pourriez-vous, d'abord, nous faire part de l'idée que vous avez pu vous faire de l'enjeu et de l'importance de cette mission à la faveur des rencontres que vous avez certainement eues avec des responsables algériens ?

Je crois que j'ai beaucoup de chance dans la mesure où j'arrive en Algérie à un moment où nous sommes en train d'intensifier les relations entre l'UE et l'Algérie. Je pense que ceci résulte quelque part d'une prise de conscience de notre énorme interdépendance pas seulement commerciale et économique mais également sur un plan beaucoup plus stratégique, sécuritaire et politique.

C'est évidemment une grande satisfaction pour un nouvel ambassadeur de se trouver dans le pays à un moment ou toutes ces idées foisonnent et où il y'a une dynamique de part et d'autre pour renforcer les liens et bâtir quelque chose de plus large et de plus profond que ce qui a existé jusqu'à maintenant.

C'est certainement le message que nous passons ici et c'est aussi celui que je reçois très régulièrement dans mes contacts avec les autorités algériennes.

**2-** A travers les comptes rendus d'activité auxquels vous avez pu accéder, pensez-vous que le Programme d'appui à la mise en œuvre de l'accord d'association P3A, financé par l'Union européenne, a été mené dans de bonnes conditions et répond aux besoins des différents secteurs d'activité qui en ont bénéficié à ce jour, notamment en termes d'accompagnement concret de l'Algérie ?

Ce n'est pas seulement sur la base de comptes rendus d'activités, puisque j'ai déjà rencontré les responsables et j'ai participé à certaines activités qui se sont déroulées dans le cadre du P3A.

Est ce qu'il a été mené dans de bonnes conditions ? Je pense en tout cas que c'est un programme qui par sa construction, sa conception a dû répondre d'une manière utile aux aspirations algériennes parce que l'Algérie tire un profit remarquable des possibilités de ce programme. D'ailleurs, dans le Maghreb, l'Algérie est championne de l'utilisation de l'instrument « Jumelage » et nous pensons donc que c'est un instrument qui répond aux besoins formulés par la partie algérienne, par les administrations qui cherchent ce type d'appui.

Quelle est la spécificité qui peut être attirante pour la partie algérienne ? La première je pense, c'est sa flexibilité. C'est-à-dire que c'est un instrument qui répond à la demande d'une manière relativement flexible de sorte que lorsqu'un besoin apparait, nous pouvons répondre présent dans un temps raisonnable pour octroyer une assistance ciblée sur les besoins du moment. L'autre élément important, c'est que nous utilisons l'expertise des fonctionnaires de nos administrations européennes qui viennent en Algérie pour partager leurs expériences avec leurs homologues algériens. Une forme de coopération bien différente de celle qui est établie lorsqu'on a recours à des consultants. Ce sont là, je pense, deux éléments intéressants pour la partie algérienne dans ce programme.

**3-** Selon vous, le P3A a-t-il besoin d'être étoffé, élargi à d'autres secteurs et doté de moyens plus importants ?

Nous travaillons déjà pour préparer une 4ème édition du P3A et donc oui, puisque l'instrument jouit d'une grande popularité auprès des ministères Algériens. Je pense qu'il est effectivement utile puisque nos discussions tournent autour de l'accord d'association qui est le cadre de nos relations, si bien qu'un programme qui appuie la mise en œuvre de cet accord est certainement quelque chose qui répond également à nos attentes comme à celles du côté algérien. Maintenant derrière des mots comme

Suite... >>>

renforcer ou élargir, se cache beaucoup de subtilité. Je pense en particulier que si nous pensions à élargir - parce que nous voudrions tirer un profit maximal de l'entièreté de l'AA et donc de l'entièreté de la relation que cet accord, ce traité-cadre établi - il faudra penser à aller sur d'autres sujets de coopération ; mais il ne faut pas faire tout et n'importe quoi.

Il faut quand même cibler nos actions, donc en même temps que nous élargissons, nous devons nous focaliser pour bien définir d'une manière plus stratégique les activités que nous devrions mener et celles que nous ne pourrons pas mener faute de moyens, de capacités institutionnelles de part et d'autre et ce pour trouver les experts, les jumeaux qui pourraient aider à cet effort. **« Qui trop embrasse, mal étreint »**, est aussi une vérité dans la coopération. Donc si j'ai une ligne de conduite dans l'opération du P3A, c'est de lui donner un caractère plus stratégique: il doit rester ce que l'on appelle en Anglais **« demand-driven »** , un instrument qui répond aux demandes formulées par le ou les bénéficiaires mais qui doit passer par un crible stratégique pour éviter que l'on se mette à financer des actions, des mesures, qui sont moins prioritaires.

Dans le cadre qui est établi par l'Accord d'Association, on trouve pratiquement tout l'acquis communautaire, tous les domaines dans lesquels l'Union a une compétence quelconque, les différents secteurs économiques, le dialogue politique, tout s'y trouve.

Il faut quand même passer par un crible plus fin, pour trouver les mesures les plus avantageuses, les plus bénéfiques pour la relation de l'Union avec l'Algérie. Nous sommes d'ailleurs en fin de course pour l'élaboration de deux documents conjoints. L'un porte sur l'évaluation des mesures à prendre pour améliorer la mise en œuvre de l'Accord d'Association, et le second document porte le nom **« priorités du partenariat »**.
Ces deux documents de haut niveau seront un point de départ pour définir les enjeux les plus importants sur lesquels nous voudrions travailler et je voudrais que le P3A ou un instrument de ce type qui répondrait aux besoins du développement institutionnel en Algérie prenne ses directions stratégiques sur la base de ces documents conjoints.

**4-** L'Accord d'Association donne lieu à des jugements tendant à en relativiser les impacts sur l'économie nationale algérienne. Selon vous, quels types d'actions pourraient être envisagés pour réaffirmer le caractère positif de cet accord particulièrement dans cette conjoncture difficile pour l'économie algérienne induite par l'infléchissement du cours des hydrocarbures ?

La baisse des hydrocarbures représente un problème réel pour l'Algérie. Je pense qu'il faut le voir également comme une opportunité parce que nous disions déjà depuis la signature de l'Accord d'Association, que celui-ci n'apportera ses fruits pour l'Algérie que si l'Algérie prend des mesures qui viseraient à ouvrir son économie sur le monde et donc à la diversifier, à la rendre plus concurrentielle.

Hélas, les cours élevés des hydrocarbures ont milité contre ce genre de changements dans l'économie algérienne. D'une part, parce que l'Etat avait des recettes très considérables et donc était moins pressé de regarder d'autres secteurs de l'économie qui se développaient avec plus de difficultés. D'autre part, c'est un phénomène bien connu chez les pays exportateurs d'hydrocarbures que par le biais de leurs échanges commerciaux très favorables sur les hydrocarbures ils aient tendance à suffoquer leur production domestique dans d'autres secteurs.

Donc je pense que la baisse des hydrocarbures est en fait une chance pour le reste de l'économie de se développer d'une façon plus vertueuse, plus à même de poser les jalons d'une économie plus diversifiée et plus solide. Notre intérêt plus fondamental que les échanges ponctuels du moment c'est que l'économie algérienne se développe sur une base solide, durable et diversifiée parce que c'est cela qui assurera pour l'UE un partenaire sur le long terme.

**5-** Le P3A enregistre depuis son lancement une montée en croissance dans le nombre de projets de jumelage. A ce jour 35 jumelages ont été initiés entre l'Algérie et l'UE touchant de nombreux domaines. Nous notons aussi un intérêt croissant des administrations algériennes pour le P3A. Pensez- vous, que l'Unité de Gestion de ce Programme (UGP) dans sa structuration actuelle, sa composante et son mode de fonctionnement qui ont permis d'atteindre ces résultats, est une formule à pérenniser et à consolider pour renforcer le partenariat algéro-européen ?

Certainement, puisque la structure telle qu'elle a été établie a apporté des résultats positifs. Je pense qu'il faudrait bien réfléchir sur ce qui a été la bonne formule et essayer de maintenir ces éléments dans toute évolution future.

Mais qu'il y'ait nécessité d'avoir une évolution des structures, je pense que c'est également une réalité. En particulier une chose qui m'inquiète c'est de voir – et d'ailleurs ceci ne concerne pas seulement le programme P3A, c'est plus général – que nous avons une **multiplicité de structures** de mise en œuvre. Est-ce qu'il n'y a pas lieu de rationaliser les structures de mise en œuvre en Algérie ? Dans les pays qui se préparent à l'adhésion à l'UE, les programmes sont en général mis en œuvre par une seule structure même si les enveloppes financières et l'éventail

Suite... >>>

des activités sont beaucoup plus larges par la force des choses qu'elles ne le sont en Algérie. Il y'a des arguments qui militent pour une certaine rationalisation des structures et je pense qu'il faut y réfléchir, mais sans précipitation démesurée.

Le P3A est un programme dont nous sommes très satisfaits globalement, donc nous ne voulons surtout pas nous tirer une balle dans le pied en introduisant des changements qui seraient intempestifs et destructifs. Un deuxième élément qui je crois mérite réflexion, est la question de **l'appropriation des structures par l'administration algérienne**. La mise en œuvre du P3A comme également d'autres programmes est très dépendante à ce stade de financements européens, pas seulement pour le programme lui-même mais également pour le recrutement de l'expertise qui appui son fonctionnement, qu'elle soit algérienne (les fonctionnaires ou assimilés qui travaillent dans ces structures), ou l'expertise externe qui vient en support des unités de gestion.

Ceci est une façon peut être d'accélérer la mise en œuvre mais on doit se poser la question : où est l'appropriation ? Parce que le jour où ces structures viendront à disparaitre qu'en sera-t-il de la pérennité de ce qu'a été fait ? Une question liée à celle de l'appropriation, est que nous nous trouvons dans une situation où avant de pouvoir mettre en œuvre un programme, nous devons mettre en place l'assistance technique qui va aider le directeur du programme à le mettre en œuvre. Par conséquent, nous avons en fait une **«sequentialisation»** de l'effort.

Il est nécessaire d'éviter ce genre de situation et c'est bien ce que nous faisons par le biais des différentes éditions du P3A : l'Assistance technique (ATA) qui est recrutée au titre d'un programme, sert à la mise en œuvre du programme suivant. Finalement, nous sommes tenus par nos règlements de mettre fin à ce qui est appelé le « devis programme ».

A terme cet appui au recrutement des compétences locales pour la mise en œuvre des programmes doit se terminer du moins dans sa forme actuelle. En conclusion, nous devons repenser certains éléments de la structure. Pour moi ce qui est important c'est la continuité de notre action, l'accélération de la mise en œuvre et l'appropriation des programmes par l'administration algérienne.

**6-** Le programme SPRING, bien qu'ayant démarré avec du retard, a suscité un intérêt certain auprès de nombreux organismes publics Algériens. Pensez-vous qu'il y ai une nouvelle possibilité que l'Union européenne puisse réitérer son appui à un programme de cette nature ?

Quel est l'élément favorable qui a produit ce décollage du programme SPRING ? Le même que pour le P3A ; c'est un instrument où les diverses administrations algériennes peuvent définir leurs besoins et avoir une réponse dans un temps relativement court. Avec l'UE il y'a deux façons d'approcher la mise en œuvre des programmes. La première c'est de programmer de façon relativement détaillée ce qui sera fait et ensuite dès la décision prise, le mettre en œuvre. La deuxième, c'est celle qui a été suivie avec le P3A et le programme SPRING ; c'est de définir une enveloppe et un cadre relativement ouvert d'actions qui pourraient être menées, ensuite des mesures spécifiques au fur et à mesure que les besoins apparaissent.

C'est cette seconde formule qui semble être gagnante et que nous essayerons peut être de généraliser, en tout cas de maintenir. Lorsque j'évoquais le fait d'élargir le cadre du P3A, c'est pour dire que nous devrions penser à des secteurs qui sont hors du champ actuel - disons économiques.

On pourrait également penser à des programmes s'il y'a un intérêt pour cela, qui visent la gouvernance dans un sens plus large, plus politique (tout en gardant une approche stratégique). Evidemment il y'a la question de savoir où situer l'Unité de mise en œuvre si l'on étend l'éventail des activités au-delà de ce qui est économique. Quel ministère devrait être responsable de la mise en œuvre des programmes ? Une solution qui a souvent été retenue dans d'autres pays c'est de situer ces unités au sein du ministère des Finances parce que ce sont les Finances qui octroient le co-financement national.

Ça pourrait également être le ministère des Affaires étrangères et de la coopération puisque la coopération est inscrite dans son cahier des charges.

Il y'a donc différentes possibilités à examiner mais il est trop tôt pour spéculer là-dessus. Le plus important reste que la formule marche bien et c'est ça que nous essayerons de reproduire et de continuer.

## Accord d'association : Rappel :

Dans le cadre du partenariat Algéro- Union européenne, l'Accord d'Association constitue le cadre juridique régissant les relations entre les deux parties, en matière économique et commerciale, politique sociale et culturelle. Il établit une relation de partenariat spécifique et profond permettant le rapprochement entre les deux parties. L'Accord d'Association a été signé à Valence (Espagne) en avril 2002. Il est entré en vigueur le 1er septembre 2005.

## Le P3A, Un programme, un appui et des projets qui se réalisent

C'est pour accompagner la mise en œuvre de cet accord que le programme d'appui - p3A- a été mis en place. La convention de financement de ce programme a été signée le 17 décembre 2007. Son objectif général est de renforcer le partenariat engagé entre l'Union européenne et l'Algérie,. Il s'adresse aux administrations algériennes et toutes les institutions contribuant à la mise en œuvre de l'Accord d'Association en se proposant de leur apporter l'expertise, l'assistance technique et les outils de travail nécessaires à la réalisation des objectifs définis par l'accord d'association.

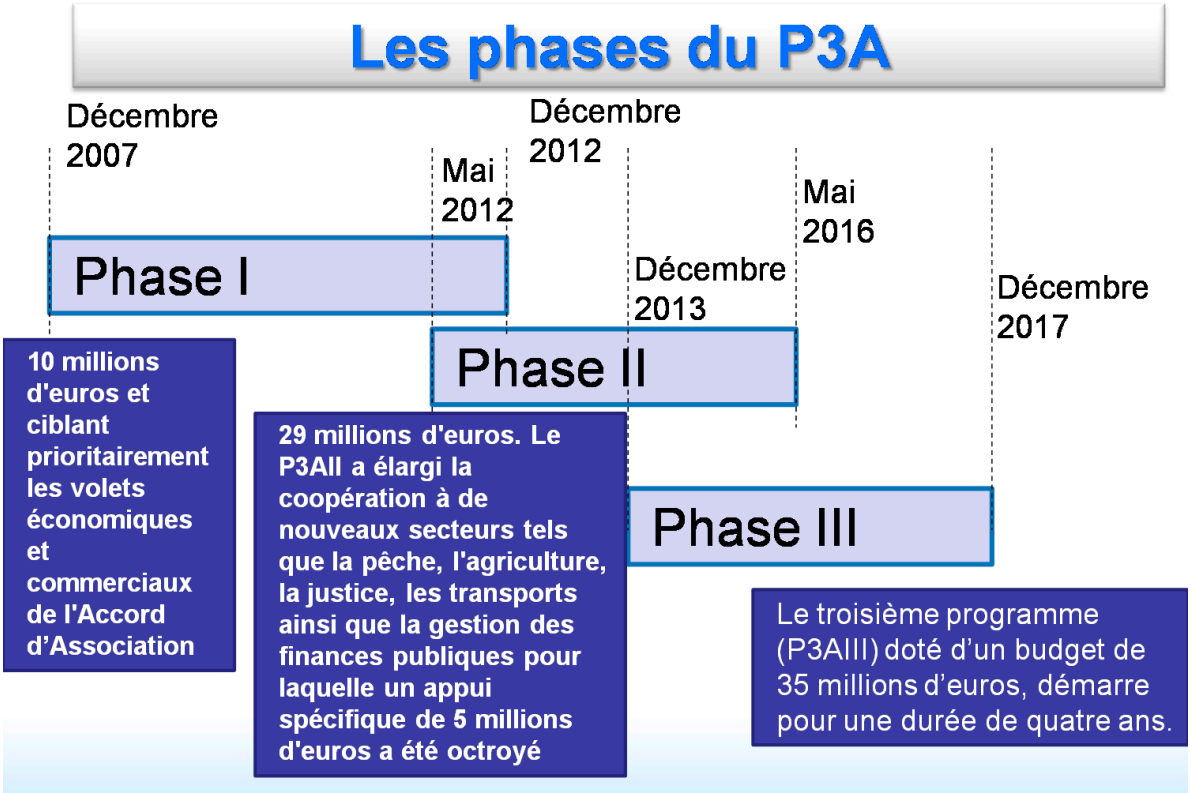

## Les instruments du P3A

Le P3A recourt à des instruments de base développés dans le cadre de la politique européenne de voisinage à savoir : **les jumelages Institutionnels, TAIEX et SIGMA**. Ces outils reposent sur de l'expertise publique. Ils ont été renforcés plus tard, par des actions d'assistance technique classique sollicitant une expertise privée.

Cette expertise privée est fournie sous forme **d'actions ponctuelles** à travers des missions d'experts ou d'études à court terme au profit de secteurs variés de l'économie Algérienne.

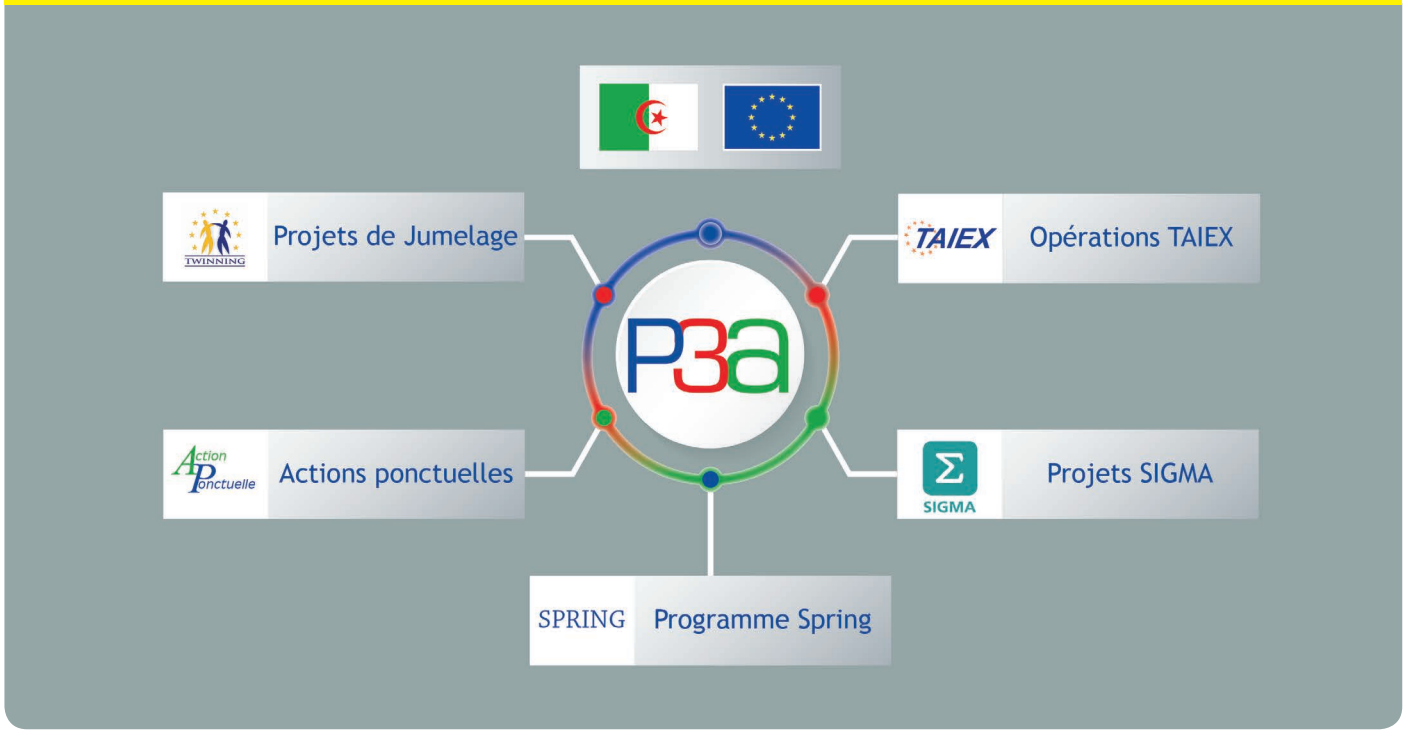


## 1 JUMELAGE : Un transfert d'expertise

Le jumelage est un instrument de renforcement des capacités institutionnelles et un outil privilégié de rapprochement dans une vision commune des politiques économiques.

Il présente l'avantage tout à la fois d'identifier les besoins et rapprocher les méthodes de travail et de favoriser le transfert de savoir-faire dans un cadre professionnel. Sa pertinence trouve à s'exercer dans des domaines relevant exclusivement du secteur public et qui visent l'obtention de résultats opérationnels dans un domaine donné.

Cette méthode mise au point par la Commission européenne, repose sur une coopération entre les administrations publiques des États membres de l'UE et un pays bénéficiaire afin d'atteindre des résultats obligatoires conjointement convenus avec la Commission.

Suite... >>>

## 15 Projets de Jumelage en cours de mise en œuvre

1-Appui au Centre National de Prévention et de Sécurité Routière (CNPSR) pour un renforcement significatif de la sécurité routière.
2-Renforcement des structures, pouvoirs et compétences de la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz en tant qu'Autorité Nationale de Régulation (CREG).
3-Appui à la Direction Générale des Impôts pour améliorer ses performances (DGI)
4-Accompagner l'Organisme National de Contrôle Technique des Travaux Publics (CTTP) dans la mise en place de systèmes d'aide à la décision pour la gestion du réseau routier et des ouvrages d'art (CTTP I)
5-Accompagner l'Organisme National de Contrôle Technique des Travaux Publics (CTTP) dans l'amélioration des techniques d'aménagement et d'homologation liées à la sécurité routière et aéroportuaire (CTTPII)
6-Renforcement des capacités institutionnelles de la Cour des Comptes en matière de contrôle juridictionnel, d'exécution de la loi de finances et de la qualité de la gestion.
7-Appui au renforcement de l'administration pénitentiaire en accord avec les normes internationales en vue de l'amélioration des conditions de détention et de la réinsertion des détenus.
8-Appui au Ministère du Développement Industriel et de la Promotion de l'Investissement dans sa stratégie d'innovation industrielle.
9-Contribuer à l'amélioration de la performance de l'Inspection Générale des Finances dans une vision de passage au contrôle de gestion et de performance.
10-Appui au MPTIC dans la mise en place d'un écosystème favorisant le développement des TIC en Algérie.
11-Appui au renforcement des capacités d'intervention des services de la Protection Civile.
12- Contribution à l'amélioration de la performance de l'ANC
13-Appui institutionnel au dispositif de collecte, d'analyse et de promotion de l'information pour la protection des consommateurs (DQC)
14-Appui au Ministère des Ressources en Eau dans sa Politique de Gestion Intégrée des Ressources en Eau. (AGIRE)
15-Mobilisation de l'expertise nécessaire pour appuyer le Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme dans la rédaction d'une fiche de projet de jumelage

## 05 Projets de Jumelage clôturés

1-Appui à l'Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable (ONEDD) pour l'amélioration de ses capacités opérationnelles et la mise en œuvre du Système national d'Information Environnementale (SIE)
2-Renforcement des capacités opérationnelles de l'ALGEX en matière de Commerce Extérieur
3-Renforcement du dispositif de reconnaissance de la qualité des produits agricoles par les signes distinctifs liés à l'origine (IGAO)
4-Renforcement de la capacité de contrôle des services vétérinaires en vue de les rapprocher des standards européens et internationaux (DSV)
5-Mise à niveau des laboratoires de l'Institut National de la Médecine Vétérinaire aux standards européens et internationaux (INMV)

## 2 TAIEX

Les opérations TAIEX sont initiées par les services de l'Union européenne (UE) ou par l'Unité de Gestion P3A(UGP), à la demande des administrations algériennes.

Nous publions dans ce numéro le compte rendu des activités de cet instrument. Cependant on peut rappeler ici, ces indices qui attestent du travail accompli dans le cadre des missions engagées durant l'année 2016.

Suite... >>>

## DEMANDES TAIEX

**16** Transmises

**16** Validées

**19** Réalisées

## 3 Actions Ponctuelles

Très utiles et bien ciblées, ces actions permettent, en répondant à des besoins urgents, d'initier de nouvelles administrations aux instruments du P3A.

Cette réactivité dans les méthodes de travail renforce l'image du P3A ; elle traduit ses capacités à répondre favorablement à des demandes d'appui et souvent à aider à leur formulation.

Elles concernent des structures dont le domaine est couvert par l'Accord d'Association mais qui ne s'inscrivent pas obligatoirement dans l'acquis européen.

Les actions ponctuelles s'inscrivent dans le cadre d'une assistance technique classique et répondent de façon adéquate aux demandes des administrations. Elles permettent d'identifier les besoins et à définir les solutions techniques appropriées dans un domaine précis.

Elles sont au cœur du P3A et bénéficient à des secteurs-clés de l'économie et plus largement aux structures de normalisation et certification qualité.

**25** Réalisées

Ainsi, 25 actions ponctuelles ont été engagées dans des secteurs variés et parfois dans plusieurs structures du même secteur.

## 4 SIGMA

### Objectif performance

Instrument de l'Union européenne et de l'OCDE, SIGMA a été créé pour assurer un appui aux pays candidats à l'élargissement.

SIGMA élabore des ateliers d'experts aux fins d'une meilleure gestion et d'une recherche de performance pour le pays demandeur.

L'acronyme **SIGMA** est la contraction de l'appellation du programme en anglais : « **Support for Improvment in governance and Management** » soit, en français : Soutien à l'amélioration des institutions publiques et des systèmes de gestion.

SIGMA est une initiative conjointe de l'OCDE et de l'Union européenne (UE).

Son financement est assuré principalement par l'UE à travers un budget centralisé. La conduite des opérations, de l'identification des projets jusqu'à leur mise en œuvre, relève quant à elle, de l'OCDE.

L'Instrument SIGMA, se distingue du jumelage Institutionnel et du TAIEX, par les domaines qu'il cible :

- Le cadre stratégique de la réforme de l'administration publique ;
- Le développement et la coordination des politiques ;
- La gestion de la fonction publique et des ressources humaines ;
- La responsabilisation des institutions publiques ;
- L'organisation efficace du service public ;
- La gestion des dépenses publiques, y compris l'audit externe et les marchés publics.

**SIGMA** apporte un soutien de praticien à praticien sur le long terme.

Ce soutien vient compléter les autres instruments de renforcement des institutions offerts par l'UE.

Bien qu'il existe depuis 1992, cet instrument n'a été étendu aux pays couverts par l'IEPV (Instrument Européen de partenariat et de voisinage) qu'en 2009 et en Algérie en 2011. Comme les jumelages institutionnels et les TAIEX, SIGMA est déployé à la demande des bénéficiaires.

# Jumelage, l'instrument phare du P3A

## LE CONCEPT DU JUMELAGE

Le projet de jumelage est un processus de mise en œuvre d'une action agréée par référence aux dispositions de l'Accord d'Association Algérie-UE, entré en vigueur en septembre 2005.Ce dernier a établi les domaines de coopération soutenus par un programme d'Appui comprenant en annexe une feuille de route inventoriant avec précision et par domaine de coopération, les actions concernées répondant à des critères consacrés par l'Accord.

L'objet du Jumelage est généralement relatif au renforcement des capacités d'administrations ou d'institutions publiques. A partir d'un domaine de coopération prévu par l'Accord d'Association, une administration algérienne peut bénéficier de l'appui d'une institution d'un État membre de l'UE pour améliorer ou moderniser ses lois et réglementations ainsi que son organisation.

Les jumelages doivent inclure des éléments de rapprochement avec l'acquis communautaire. Ils s'appuient sur des résultats obligatoires qui consistent, pour le bénéficiaire et le partenaire, à s'engager sur un résultat à atteindre défini en commun, mesurable et précis, dans le contrat de Jumelage. L'une des finalités du Jumelage est de préparer les différents secteurs économiques, les administrations et les organismes de contrôle, en condition de développement dans un contexte de concurrence, à l'intégration à la ZLE (Zone de Libre Echange), celle-ci devant devenir effective douze ans après la signature de l'Accord.

Une fois terminés, les projets de jumelage permettent aux administrations bénéficiaires de faire fonctionner les systèmes rénovés sous leur seule responsabilité et par leurs propres moyens.

## Jumelages mis en œuvre en parallèle sous le P3A II & le P3A III + SPRING

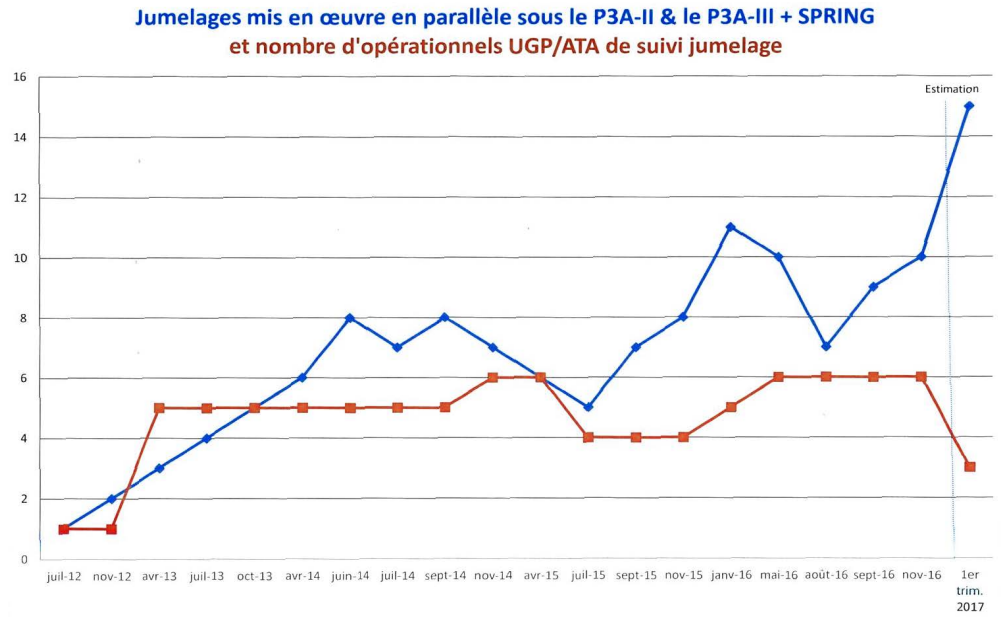


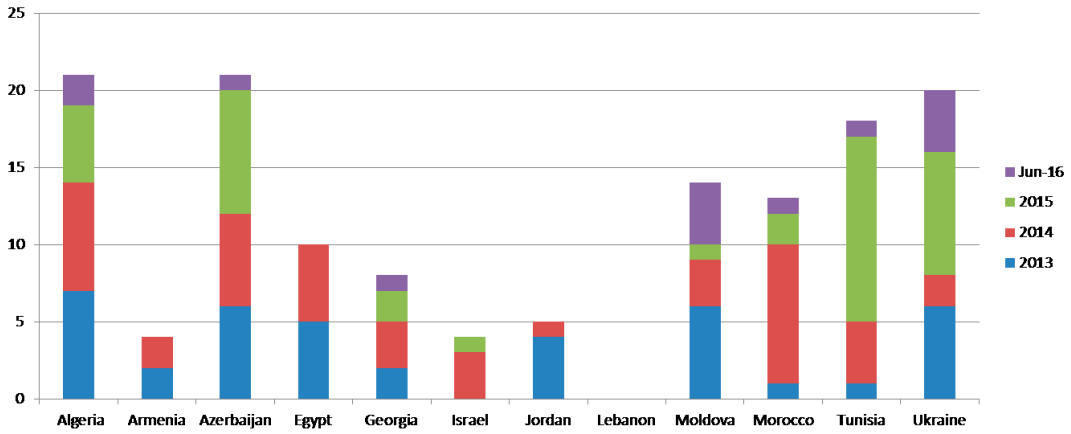


Pour la période 2013 à juin 2016, l'Algérie se place en première position des pays du Voisinage européen, sud et est, pour le nombre de fiches de jumelage publiées (source : DG NEAR-C3, IBD 2016)

# CINQ PROJETS DE JUMELAGE CLÔTURÉS

## L'EXPÉRIENCE À LA CLÉ

**1** « Appui à l'Observatoire National de l'Environnement et du développement durable – ONEDD- pour l'amélioration de ses capacités opérationnelles et la mise en œuvre du système National d'Information Environnementale (SIE) »

## Naissance du Système d'Information Environnementale

Le Gouvernement Algérien a mis en œuvre un plan National d'action pour l'Environnement et le Développement Durable (PNAE-DD) qui a été élaboré grâce à la contribution de la Commission européenne à travers son programme EC-LIFE et au programme METAP administré par la Banque Mondiale. Les principaux objectifs de ce programme sont : l'amélioration de la santé et de la qualité de vie ; la conservation et l'amélioration de la productivité du capital naturel, la réduction des pertes économiques et l'amélioration de la compétitivité, et enfin, la protection de l'environnement régional et global.

### Mise en place de la Stratégie Nationale de l'Environnement (SNE)

Consciente des enjeux que l'environnement représente pour un développement durable, l'Algérie a mis en place une Stratégie Nationale de l'Environnement (SNE). Celle-ci vise une croissance économique durable et se traduit dans les faits par l'adoption de plusieurs lois relatives à la protection de l'environnement et par la création de plusieurs institutions telles que : l'Agence Nationale des déchets, le Conservatoire National des Formations en Environnement, l'Ecole des Métiers de l'Eau, et bien sûr, **l'Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable (ONEDD)**

**Dans cette optique,** ***Un jumelage a été lancé… !***

Ce projet de jumelage visant à soutenir l'effort engagé par l'Algérie pour assurer la mise en œuvre de la politique environnementale dans le cadre de la Stratégie Nationale de l'Environnement (SNE) et du Plan National d'Action pour l'Environnement et le développement durable a été lancé entre l'Algérie et deux pays membres de l'Union européenne, l'Autriche et la France.

L'objectif de ce projet était d'appuyer **l'Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable (ONEDD)** dans la mise en œuvre d'un Système d'Information Environnementale (SIE) conformément aux standards de l'Union européenne et le renforcement de ses capacités en matière de traitement et d'interprétation des données environnementales. Celui-ci constitue un outil d'aide à la décision dans l'élaboration du Rapport National sur l'état et l'avenir de l'Environnement (RNE). Un système d'information environnementale est la solution la plus efficiente pour l'identification, la collecte, l'exploitation et l'interprétation des données.

### Le Système d'Information Environnementale est né !

Le SIE est mis en place à l'issue d'un projet de jumelage de 18 mois. Conduit par l'Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable (ONEDD) et doté d'un budget européen de 850.000 euros, avec une participation algérienne de 12 millions DA, ce système d'information obéit aux normes européennes introduites grâce à l'encadrement de 15 experts européens (11 Français et 4 Autrichiens), à l'implication des techniciens et des ingénieurs de l'ONEDD qui ont bénéficié de plusieurs formations et de partage d'expertise, pour leur permettre de maîtriser le fonctionnement de ce dernier. C'est donc une coopération en bonne intelligence et dans l'esprit de l'intérêt commun à agir dans le sens de la préservation de notre espace de vie unique... la planète terre.

### Rôle et résultats du SIE

Dix-huit mois ont été nécessaires à la mise en place de ce Système d'Information National à destination du public et des institutions publiques, regroupant des sous-systèmes d'information thématiques gérés par

Suite... >>>

les partenaires. Il a nécessité un travail de coordination étroite entre toutes les parties détentrices de données et informations à l'échelle nationale.
Son rôle est de :

- Faciliter l'accès à l'information environnementale sans se substituer aux systèmes thématiques existants ;
- Informer le public sur l'état de l'environnement et favoriser sa participation citoyenne ;
- Fournir un accès aux données nécessaires pour les études sur l'environnement, telles que : le rapport national sur l'Environnement (RNE, suivi du plan national d'action pour l'Environnement et le développement durable PNAEDD…) ;
- Organiser les échanges de données entre les institutions.

C'est donc un système fédérateur pour une gestion cohérente des données sur l'environnement qui va permettre sur le plan technique, une interopérabilité avec les différents sous-systèmes accessibles sur Internet et l'usage de l'information géographique (SIG) pour répondre à un besoin d'agrégation / désagrégation à différentes échelles territoriales et pour une meilleure ergonomie.

| Le Jumelage en chiffres |
|---|
| **Durée :** 18 mois |
| **Budget UE :** 850 000 Euros |
| **Experts européens :** 15 experts dont 11 français et 4 autrichiens |
| **Ressources mobilisées par l'UE :** 280 journées d'expertise et de formation en Algérie |

Une base de données a été constituée qui représente l'âme du système d'information ; groupées et analysées par le SIE, ces données sont essentielles pour l'identification des problématiques de l'environnement et l'instauration des études et planifications des actions correctrices et préventives.

Elles sont toutes enregistrées dans un **géocatalogue** qui permettra de rendre accessible en un seul point l'ensemble des métadonnées sur l'état de l'environnement : http://catalogue.onedd.org.

Des moyens humains et financiers ont été mobilisés pour mener à terme et dans de bonnes conditions ce projet. Il reste à présent à impliquer l'ensemble des partenaires concernés, afin d'assurer le bon fonctionnement de ce nouveau système d'Informations. Son alimentation continue en données ainsi que l'entretien et le renforcement de la ressource humaine, dotée des meilleurs outils technologiques sont nécessaires pour donner son meilleur fruit : **L'INFORMATION.**

**2** «Renforcement des capacités opérationnelles de l'Agence Nationale de Promotion du Commerce Extérieur (ALGEX) en matière de Commerce Extérieur »

## Les exportations hors hydrocarbures : Une option « obligatoire »

**Le jumelage relatif au «Renforcement des capacités opérationnelles de l'Agence Nationale de Promotion du Commerce Extérieur (ALGEX) en matière de Commerce Extérieur » qui s'est clôturé le 25 avril 2016, est un projet de coopération important qui a touché un enjeu majeur pour l'économie algérienne : celui de développer ses exportations hors hydrocarbures et diversifier son économie.**

Pour mettre fin à une situation des exportations de l'Algérie marquée par une écrasante prédominance des hydrocarbures, il est devenu impératif de diversifier les exportations hors hydrocarbures. C'est là un objectif prioritaire dans la stratégie de développement économique du pays.

A cet effet, il convient, en raison du caractère non intarissable de cette ressource, d'une part, et des fluctuations imprévisibles de son prix sur les marchés internationaux d'autre part, de valoriser d'autres produits afin de les rendre

Suite... >>>

éligibles à l'exportation par une meilleure attractivité. Pour cela, les producteurs algériens ont plus que jamais besoin d'un accompagnement afin, non seulement de hisser leurs produits au niveau des normes internationales requises mais également de parvenir à une maîtrise des mécanismes propres à leur permettre un accès compétitif aux marchés extérieurs.

C'est l'une des missions essentielles de l'Agence Nationale de Promotion du Commerce extérieur (ALGEX) qui œuvre, depuis sa création à mettre à la disposition des exportateurs des services d'appui diversifiés et une information fiable sur les domaines d'activités liés à l'exportation. Cette œuvre, cependant, requiert des compétences, une expérience et une expertise dans ce domaine moyennant lesquelles l'Agence peut jouer pleinement son rôle. Ces éléments, dont elle a un pressant besoin dans cette conjoncture particulière ont pu lui être assurés dans le cadre de la coopération avec l'Union européenne et par le biais d'un projet de jumelage lancé en 2014.

Le projet de jumelage a apporté un appui concret aux exportations algériennes hors-hydrocarbures. Il s'agit d'une coopération triangulaire, soutenue par l'Union européenne dans la perspective de permettre à l'Algérie de renforcer ses capacités de promotion des exportations grâce à l'apport des institutions nationales de deux grands pays exportateurs européens l'Autriche et la France, deux pays disposant d'un système performant de promotion des exportations et d'un tissu extrêmement riche d'entreprises de toutes les tailles, telles que les PME dynamiques, innovantes, ouvertes sur le monde et dans leur écrasante majorité relevant du secteur privé.

Il est utile de noter que ce projet trouve sa juste place dans la coopération qui s'est instaurée entre l'Union européenne et l'Algérie dans le secteur économique et commercial. Une coopération qui s'effectue dans un contexte particulier, celui de l'ouverture du pays vers de nouveaux marchés dans la Grande Zone Arabe de Libre-échange (GZALE) et la poursuite de la négociation pour l'adhésion à l'OMC.

En octobre 2007, l'Union européenne (UE) a adopté une stratégie visant à mieux intégrer des pays tiers dans le système mondial du commerce et augmenter les bénéfices potentiels

que ces pays peuvent en tirer. L'Algérie bénéficie aussi du Système Généralisé de Préférences (SGP) de l'UE.

Les relations entre l'Union européenne et l'Algérie s'inscrivent également dans un cadre politique plus large, celui du Partenariat Stratégique Afrique-Union européenne auquel 80 Chefs d'Etat et de Gouvernement, dont l'Algérie, ont adhéré ensemble à Lisbonne en décembre 2007. Articulée autour de huit partenariats thématiques, cette Stratégie Commune euro-africaine intègre les thèmes identifiés comme prioritaires notamment les questions commerciales.

**33 experts européens ont ainsi effectué tout au long de ces deux années , 136 missions dans les domaines de l'intelligence économique , de l'analyse des règles du commerce mondial et de l'accompagnement des entreprises sur les marchés extérieurs , et a permis à une centaine de cadres d'ALGEX d'acquérir de nouveaux outils leur permettant d'enrichir considérablement la qualité de leurs services d'appui aux entreprises algériennes.**

## Résultats du jumelage :

**- Meilleure structuration de l'activité « intelligence économique »**

Plusieurs experts des 2 états membres ont été mobilisés pour la réalisation de ce résultat qui devrait permettre aux cadres d'ALGEX de disposer à la fois d'une vision globale de l'intelligence économique, de nouvelles sources d'information pertinentes sur les marchés et d'acquérir une base de données centrale à toute l'Agence, une maitrise des outils de veille stratégique et un site web performant.

**- Renforcement des compétences des cadres d'ALGEX pour effectuer des études analytiques et prévisionnelles en relation avec le commerce international :**

Le E-commerce et le digital émergent comme nouveau vecteur d'exportation et intéresse davantage les entreprises. A cet effet, un séminaire d'une grande importance a été organisé dans le cadre du jumelage. Il a réuni plus de 100 participants dont 40 cadres d'ALGEX. Celui-ci a permis de faire émerger le besoin de création d'un Cluster « Promotion à l'International du savoir-faire des entreprises algériennes en matière de numérique TIC ». Aussi, quinze cadres d'ALGEX ont pu découvrir grâce à leur visite dans les deux Etats membres de l'Union européenne (France et Autriche) les méthodes et outils dédiés à l'analyse économique ainsi que l'utilisation de base de données sur les entreprises, ce qui a permis une immersion totale des cadres de l'Agence dans le fonctionnement des structures opérationnelles de ses deux partenaires : Business France et advantage Austria.

**- Renforcement de la compétence d'ALGEX dans l'accompagnement des entreprises :**

Grâce à ce jumelage, les cadres d'ALGEX disposent désormais d'instruments d'accompagnement et de conseil aux entreprises exportatrices :

Suite... >>>

# Jumelage, l'instrument phare du P3A

| Le Jumelage en chiffres |
|---|
| - Date de lancement : 2 Octobre 2014 |
| - Date de clôture : **25 Avril 2016** |
| - Budget : 1 450 000 euros |
| - Durée : 24 mois |
| - 622 hommes/jours (H/J) prévus au lancement du projet (Mai 2014) |
| - 22 formations thématiques dispensées à 110 cadres d'Algex et de la Direction générale du Commerce extérieur (DGCE)/ Ministère du Commerce |
| - Formation de 13 cadres de 10 entreprises algériennes à la méthode du diagnostic du processus d'exportation en atelier |
| - L'élaboration par 15 cadres d'un guide de l'exportateur destiné aux chefs d'entreprises |
| - Formation de 12 cadres sur les difficultés liées à l'exportation et aux moyens pour les diminuer permettant ainsi un meilleur accès aux marchés extérieurs |
| - 136 missions de 33 experts déployés sur 652,5 H/J France (20), Autriche (11) et Belgique (2) |
| - Taux de réalisation du projet en H/J : 105 % par rapport au contrat initial |
| - Réalisation d'un séminaire sur le commerce digital à Algex |
| - 8 comités de pilotage |
| - 6 visites d'études dans les Etats membres de l'UE (France, Autriche) pour 40 cadres d'Algex. |

**3** «Renforcement du dispositif de reconnaissance de la qualité des produits agricoles par les signes distinctifs liés à l'origine IGAO»

## Pour un label Algérie

En Algérie, le déploiement de la stratégie agricole s'effectue à travers le PRAR (Programme de Renouveau Agricole et Rural) dont l'objectif essentiel concerne la sécurité alimentaire et la redynamisation des territoires ruraux à travers deux axes stratégiques :

- Une croissance économique internalisée, soutenue et durable à travers des axes de valorisation de l'initiative d'accroissement de production, la protection de l'environnement et la modernisation des filières.
- Une autre manière de gouverner le secteur agricole et rural (responsabilité partagée par tous les acteurs) fondée sur l'organisation, la responsabilisation, la décentralisation et l'amélioration des ressources humaines.

Aussi, la loi d'orientation agricole du 3 août, qui décline les objectifs du PRAR, a institué dans ses articles 32 et 33 un système de qualité des produits agricoles et d'origine agricole en vue de leur valorisation et de leur promotion, qui prévoit notamment les deux signes de qualité liés à l'origine, **IG et AO**.

Suite... >>>

# Jumelage, l'instrument phare du P3A

**Les Indications Géographiques (IG) et les Appellations d'Origine (AO)** représentent ainsi un véritable instrument économique de préservation et de valorisation de la diversité biologique locale. Ce sont à ce titre, des outils collectifs associant professionnels et pouvoirs publics. Ils créent de la cohésion au sein des filières et favorisent leur organisation. Ils garantissent aussi aux producteurs et aux autres acteurs engagés dans la démarche, une concurrence loyale, assurée par le respect par tous ces acteurs, des règles d'élaboration du produit labellisé définies dans un cahier des charges. Les Indications Géographiques et les Appellations d'Origine réservent et protègent l'usage du nom apposé sur ces produits. Ils apportent aussi aux consommateurs une garantie sur les qualités spécifiques du produit et son origine.

C'est dans cette démarche que s'est inscrit ce jumelage. Il a porté sur le renforcement du dispositif de reconnaissance des produits agricoles par les signes distinctifs liés à l'origine. Sa mise en œuvre qui exigeait l'atteinte de quatre résultats : **la rédaction des textes juridiques cohérents avec la réglementation communautaire, la mise en place des institutions nécessaires, la formation des fonctionnaires et des professionnels et la reconnaissance de trois produits pilotes : Datte, olive de table et figue**, a été dynamique et évolutive. Elle a débuté par la formation des acteurs et la construction du dispositif réglementaire pour étendre sa démarche dans un second temps à la mise en œuvre effective et concrète du dispositif de reconnaissance de trois produits agricoles pilotes : la datte Deglet Nour de Tolga, la figue sèche de Béni Maouche et l'olive de table de Sig. Deux des trois produits pilotes (la figue sèche de Béni Maouche et la datte Deglet Nour de Tolga) visés par le projet sont passés par l'ensemble du processus de reconnaissance et ont été officiellement reconnus en IG et validés par le Comité National de labellisation, tandis que celui de **« l'olive de table de Sig »** est en phase finale de validation.

**Ce projet a bénéficié d'un budget de 1. 410.000 € et mobilisé 33 experts français, italiens et autrichiens pour 435 jours d'appui aux fonctionnaires et professionnels agricoles algériens.** Il a permis de rédiger les textes juridiques, créer le comité National chargé de reconnaitre les produits, former ses membres ainsi que les fonctionnaires et les responsables professionnels impliqués (y compris en régions).

Le jumelage IGAO a aussi permis d'asseoir la stratégie de communication du Ministère sur ce domaine, de former les agents des instituts techniques chargés du contrôle, développer la culture des indications géographiques et accompagner positivement les réflexions de trois groupes de producteurs dans trois régions différentes. C'est là un beau succès à mettre au crédit des experts algériens, français, italiens et autrichiens. Par ailleurs, des séminaires en France et en Italie ont permis aux producteurs et aux agents publics de se familiariser avec les expériences européennes.

**Ce jumelage a été clôturé officiellement le 19 juillet 2016 .**

| Le Jumelage en chiffres |
|---|
| **Durée :** 27 mois de coopération |
| **Budget UE :** 1 410 000 Euros |
| **Experts :** 33 experts et acteurs du projet |
| **Ressources UE :** 435 journées d'expertise en Algérie, 5 visites d'études et stages en France et en Italie pour 41 cadres des organismes partenaires publics et professionnels. |

**4** «Renforcement de la capacité de contrôle des services vétérinaires en vue de la rapprocher des standards européens et internationaux » -DSV-

**5** « La mise à niveau des laboratoires de l'Institut national de la médecine vétérinaire (INMV)aux standards européens et internationaux »

## Deux projets vétérinaires complémentaires au service du renouveau agricole

Ces deux projets de jumelage découlent directement de l'article 58 de l'Accord d'Association relatif à l'Agriculture et à la pêche. Celui-ci cible clairement « l'harmonisation des normes et des contrôles phytosanitaires ». Aussi, la feuille de route d'accompagnement de cet accord, met l'accent dans l'un de ses chapitres sur la priorité accordée à l'amélioration de la sécurité sanitaire des aliments et la mise à niveau des institutions chargées de l'amélioration de la sécurité alimentaire par le renforcement des campagnes visant l'éradication des maladies d'origine animale.

De son côté, la volonté du Gouvernement algérien est aussi de diversifier

Suite... >>>

l'économie et les exportations, pour préparer l'après-pétrole. La stratégie gouvernementale s'appuie ainsi sur le Plan de Renouveau Agricole et Rural (PRAR) pour réaffirmer la priorité donnée à la sécurité alimentaire et à la dynamisation des territoires ruraux.

Lancés en 2014 pour une durée de 27 mois chacun, et financés à hauteur de 4.352.000 € par l'Union européenne, ces projets avaient pour principaux objectifs d'apporter un appui à l'élaboration et à la mise en œuvre du dispositif de valorisation et de promotion de la qualité des produits agricoles et de contribuer à améliorer la sécurité sanitaire des produits alimentaires afin de soutenir leur commercialisation sur le marché intérieur algérien et de faciliter leur exportation vers l'Union européenne et à l'International. Ils s'inscrivent ainsi en droite ligne de la politique agricole et rurale mise en place par les pouvoirs publics algériens pour renforcer la sécurité alimentaire nationale et participent à la diversification de l'économie et des exportations à travers le développement du secteur agricole de l'élevage et de la pêche.

## Le jumelage avec l'Institut National de la Médecine Vétérinaire (INMV)

Ce projet de Jumelage en appui à l'INMV pour « la mise à niveau aux standards européens et internationaux de ses laboratoires », s'inscrit dans la logique des principes codifiés par l'Accord d'association et leur convergence avec la volonté de l'Algérie, de diversifier son économie en la dotant de moyens d'analyse et de contrôle efficaces et performants.

De son côté l'INMV, dispose de 7 laboratoires constituant un élément important du dispositif de surveillance et de contrôle des maladies animales. Par ailleurs, il peut s'appuyer sur d'autres laboratoires nationaux et ceux de l'Office International des Epizooties (l'OIE). Il possède en outre une expérience riche en matière de dépistage.

Le travail commun des experts algériens, Français et italiens dans ce Jumelage a permis entre autres :

- la mise en place d'un système de management de la qualité (SMQ) selon le référentiel ISO/CEI 17025 dans les laboratoires régionaux de Constantine et de Tlemcen et l'amélioration du SMQ du laboratoire d'Alger,
- le renforcement des diagnostics virologiques et moléculaires des maladies animales
- l'amélioration de la gestion des risques biologiques selon la norme CEN CWA 15793,
- la mise en place d'analyses toxicologiques et renforcement d'analyses physico-chimiques,
- la mise en place d'un système d'information commun avec les services vétérinaires

L'autre résultat atteint par ce jumelage est l'acquisition par l'Institut National de la Médecine Vétérinaire d'un premier prototype fonctionnel du futur système d'information vétérinaire algérien (Siva). Ce prototype permettra à l'avenir, d'établir un cahier de charges en fonction duquel les produits agricoles seront contrôlés.

Ce jumelage, d'une durée de deux ans et d'un coût de 1 450 000 €, a mis en œuvre 550 hommes/jours d'expertise en Algérie, avec 48 experts français et italiens et 6 visites d'études en France et en Italie.

## Le jumelage avec la Direction des Services Vétérinaires algériens (DSV)

Le Jumelage portant sur **« le renforcement de la capacité de contrôle des services vétérinaires en vue de la rapprocher des standards européens et internationaux DSV »** avait pour objectifs la modernisation des méthodes de l'administration agricole et l'amélioration de la sécurité sanitaire des produits. Plus spécifiquement, ce jumelage devait apporter à la Direction des Services Vétérinaires du Ministère de l'Agriculture et du Développement rural **(MADR)** un appui institutionnel visant à renforcer la fiabilité des contrôles vétérinaires et mettre ses services sous-système qualité selon le référentiel ISO/CEI 17020 recommandé par l'OIE. Il a abouti à terme, à l'harmonisation des normes sanitaires algériennes avec la réglementation européenne et ce dans sept grandes thématiques sanitaires. Le résultat probant atteint dans ce jumelage est sans contexte, la mise en place d'un plan de surveillance des contaminants et des résidus dans les aliments au profit des laboratoires de l'Institut National de Médecine Vétérinaire INMV. Il faut rappeler que dans le cadre des activités de ce jumelage, prés de 300 prélèvements ont été réalisés au courant de cette année sur les œufs, le lait et le miel.

Ce jumelage, qui a duré 27 mois et d'un coût de 1 492 000 € a mis en œuvre 650 journées d'expertise en Algérie et 8 visites d'études en France et en Italie.
À l'issue du jumelage avec la DSV, quatre résultats ont été atteints et mis en place :

1) Rapprochement des règlements algériens et européens ;
2) Développement d'une démarche qualité selon la norme ISO/CEI 17020 et modernisation de l'organigramme ;
3) Renforcement des contrôles vétérinaires pour les amener aux standards européens :
   - Système d'identification des animaux ;
   - Plan algérien de surveillance des contaminants et résidus dans les aliments (PASCRA) ;
   - Contrôle de l'utilisation du médicament vétérinaire en élevage ;
4) Elaboration d'un système d'information des services vétérinaires, commun avec les laboratoires.

**Pour rappel, ces jumelages s'inscrivent dans la continuité des missions d'évaluation des performances des services vétérinaires par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE).**

## LES PROJETS EN COURS QUI S'OUVRENT À DE NOMBREUX SECTEURS

**1** «Renforcement des capacités institutionnelles de la Cour des Comptes algérienne en matière de contrôle juridictionnel, d'exécution de la loi de finances et de la qualité de la gestion»

## Le jumelage Institutionnel avec le P3A, comment et pourquoi ?

« ...Ce jumelage, qui constitue un véritable instrument de partenariat, de coopération et d'assistance, permettra sans aucun doute à la Cour des Comptes d'affiner ses méthodes de travail en vue de produire des travaux d'audit plus efficace et de la plus haute qualité.»

***Par Monsieur Mohamed Salim BENAMAR***
***Secrétaire Général de la Cour des Comptes***

L'organisation Internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques» INTOSAI» exhorte les institutions supérieures de contrôle à s'assurer régulièrement que les travaux de contrôle sont exécutés conformément aux normes et meilleures pratiques internationales tant sur le plan de l'organisation, de la méthodologie de la programmation et de la conduite des opérations de contrôle que de la rédaction et de la communication des rapports, en se soumettant périodiquement à un examen volontaire par les pairs, et en veillant à la mise en œuvre des recommandations pertinentes dégagées par cet examen , qui sert en réalité d'outil d'assurance de la qualité des travaux d'audit.
En somme cet exercice répond à une préoccupation grandissante des parties prenantes sur la question de : **qui audite l'auditeur ?**

Pour renforcer continuellement son professionnalisme et raffermir sa valeur et ses avantages, en tant qu'Institution supérieure chargée de veiller au bon emploi des finances publiques, la Cour des comptes a adopté une démarche ordonnée et structurée qui a consisté à réaliser, dans une première étape, une auto-évaluation en vue d'évaluer ses besoins pour améliorer ses capacités. Les résultats de cette auto évaluation ont permis à la Cour des comptes d'élaborer son premier plan stratégique 2011-2013, et de mieux définir les objectifs de la revue volontaire par les pairs réalisée, dans une deuxième étape, par SIGMA , instrument de coopération entre l'Algérie et l'Union européenne. La revue volontaire par les pairs de la Cour des comptes, qui a concerné l'ensemble de ses activités (juridictionnelles et administratives ) ,avait pour objet l'analyse critique des procédures de contrôle en vigueur, des pratiques adoptées ainsi que des résultats obtenus dans le but d'identifier les points forts et les points faibles du processus de contrôle et de formuler , en conséquence , les recommandations à même d'améliorer le système de contrôle en question , et renforcer le professionnalisme de l'Institution vis-à-vis de ses partenaires à travers l'amélioration de la qualité et de la performance de ses travaux de contrôle.

D'une qualité certaine, le rapport d'évaluation comprend des recommandations à même d'indiquer à la Cour les moyens de renforcer son professionnalisme et a constitué, pour l'institution, un référentiel adéquat pour la conception de son projet de jumelage institutionnel. En effet, il a permis avec l'appui des experts métier et jumelage institutionnel, choisis en commun accord avec les experts du P3A, de confirmer, de classer et de prioriser les besoins de renforcement des capacités institutionnelles identifiés par l'examen par les pairs et de s'assurer de leurs éligibilités à un jumelage Institutionnel. Aussi, un jumelage institutionnel portant sur le **« Renforcement des capacités institutionnelles de la Cour des Comptes algérienne en matière de contrôle juridictionnel, d'exécution de la loi de finances et de la qualité de la gestion»**

Suite... >>>

a été lancé entre la Cour des comptes et un consortium dirigé par la Cour des comptes française et comprenant le tribunal des comptes du Portugal et l'Ecole Nationale d'Administration Française.

D'une durée de 24 mois et financé à hauteur de 1.721 .000 ,00 Euro par l'Union européenne (UE), ce jumelage, géré par l'UGP3A, s'inscrit dans le cadre du programme d'appui à la gouvernance économique et politique de l'Algérie et vise la promotion de la performance du système national de contrôle des finances publiques, à travers l'amélioration du professionnalisme et de l'indépendance de la Cour des comptes et le renforcement de la confiance placée en elle par les parties prenantes.

Par ailleurs, les résultats obligatoires du jumelage ambitionnent la mise en conformité de l'organisation et du fonctionnement de la Cour des comptes aux normes internationales et aux bonnes pratiques européennes et internationales et le renforcement des trois principales attributions de la Cour des comptes, à savoir l'apurement des comptes, le rapport d'appréciation relatif au projet de la loi de règlement budgétaire et le contrôle de la qualité de gestion.

La concrétisation de ce jumelage nécessite la mobilisation d'environ 82 experts et l'organisation de 325 missions représentant 870 homme /jour.
A fin 2016, nous pouvons affirmer avec certitude que le projet se déroule dans d'excellentes conditions. Les experts et les magistrats de la Cour des comptes sont très satisfaits de la densité, de la richesse et de la qualité des échanges et des travaux réalisés au cours de cette première année du jumelage. Sur les 200 recommandations émises par les experts pratiquement la moitié a été déjà mise en œuvre.

En termes de réalisations concrètes des activités, nous pouvons retenir :

### 1- Mise en conformité de l'organisation et de fonctionnement de la Cour aux normes internationales :

- L'institution et la composition des comités stratégiques et de pilotage (comitologie) chargés d'accompagner et de faciliter la mise en œuvre effective des recommandations émises et d'élaborer avec les experts les différents livrables prévus par le contrat de jumelage ;
- La préparation avec l'appui des experts du plan opérationnel sur 2 ans du plan stratégique de la Cour des comptes 2015- 2018 et son adoption par le comité des programmes et rapports de la Cour des comptes. Ce document est d'une importance particulière car il constitue pour l'institution sa feuille de route pour l'amélioration de la qualité de ses interventions au cours des deux prochaines années. Certaines actions prévues dans ce plan opérationnel ont été déjà mises en œuvre.
- La finalisation du système de suivi interne des recommandations de la Cour des comptes ;
- Les premiers protocoles de partenariat et d'échanges des données informatisées ont été finalisés et transmis au Ministère des Finances ;
- Les premières dispositions légales et réglementaires liées à l'organisation et au fonctionnement de la Cour et devant faire l'objet de propositions de modifications ont été identifiées.

### 2- Mise en conformité des activités de la Cour aux normes internationales

- L'instruction générale relative à la programmation pluriannuelle ou stratégique des activités de contrôle a été élaborée ;
- L'instruction générale relative à la préparation du rapport sur l'appréciation de l'avant-projet de loi portant règlement budgétaire a été finalisée ;
- Un séminaire sur la nouvelle gestion publique regroupant une pléiade d'experts européens et des cadres de la Cour des comptes et des institutions et administrations publiques a été organisé. Il a permis à l'assistance d'appréhender d'une manière plus fine les fondements de la NGP, ses spécificités, et ses outils et d'avoir des éclairages utiles sur la logique de la performance dans l'administration publique ;
- Le guide sur l'audit des comptabilités informatisées a été élaboré ;
- Le Référentiel d'activités de l'institution est en voie d'achèvement.
- D'autres guides sont en cours d'élaboration, il s'agit, notamment des guides sur :
  * L'approche de la programmation par les risques ;
  * Le contrôle simplifié en matière juridictionnel ;
  * Le contrôle de la qualité de gestion ;
  * L'évaluation des politiques publiques

**Enfin, nous pouvons conclure que ce jumelage, qui constitue un véritable instrument de partenariat, de coopération et d'assistance, permettra sans aucun doute à la Cour des comptes d'affiner ses méthodes de travail en vue de produire des travaux d'audit plus efficace et de la plus haute qualité.**

# Jumelage, l'instrument phare du P3A

**2** « Accompagner l'Organisme National de Contrôle Technique des Travaux Publics (CTTP) dans la mise en place de systèmes d'aide à la décision pour la gestion du réseau routier et des ouvrages d'art (CTTP I) »

**3** « Accompagner l'Organisme National de Contrôle Technique des Travaux Publics (CTTP) dans l'amélioration des techniques d'aménagement et d'homologation liées à la sécurité routière et aéroportuaire (CTTPII) »

Deux projets de jumelage au profit du secteur des travaux publics : « Un impact très significatif sur ses missions de sujétion de service public »

***Par Monsieur LOUAHDI Abdelbaki***
***Point Focal du Ministère des Travaux Publics et des Transports***

L'Organisme National de Contrôle Technique des Travaux Publics, sous la tutelle du Ministère des Travaux Publics et des Transports, a bénéficié de deux grands projets de jumelage au titre du programme d'appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association avec l'union européenne (P3A).

Le premier projet s'intitule **« Accompagnement du CTTP dans la mise en place de systèmes d'aide à la décision pour la gestion du réseau routier et des ouvrages d'art »**, il a pour objectif général, de contribuer au renforcement de la politique de préservation du patrimoine infrastructurel par des méthodes de gestion appropriées.

A été retenu pour l'accompagnement du CTTP au titre de ce jumelage, un consortium Franco-Portugais composé de : la France représentée par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE) , le Centre d'Etudes et d'Expertise sur les risques, l'Environnement, la mobilité et l'Aménagement (CEREMA), l'Institut Français des Sciences et Technologies des Transports, de l'Aménagement et des Réseaux (IFSTAR) et l'Ecole Nationale des Travaux Publics de L'Etat (LYON) et du Portugal représenté par le Laboratoire National de Génie civil-Lisbonne.

A l'issue de ce jumelage trois résultats principaux sont escomptés, à savoir :

**Résultat R1 :** la Banque de données routières et le système d'aide à la gestion de l'entretien routier sont performants.
**Résultat R2 :** la Banque de données des ouvrages d'art et le système d'aide à la gestion sont performants.
**Résultat R3 :** le système de comptage est généralisé sur l'ensemble du réseau routier et le système de pesage des camions est élaboré pour préserver le réseau routier.

Treize mois se sont écoulés du délai global fixé initialement à vingt-quatre mois, le taux d'avancement global s'élève à 31% en taux physique correspondant à un taux de consommation financière de 30%.

Trois visites d'étude ont été réalisées sur six prévues. Ce projet implique une trentaine de cadres techniques.
Un impact très significatif sur les missions de sujétion de service public attendu du CTTP, commence à se faire sentir, notamment en matière de :

- Mise en place de banques de données (routière et OA)
- Mise en place d'un système d'évaluation du réseau et des OA
- Mise en place système d'un système de programmation des actions d'entretien
- Assistance pour l'installation et le redéploiement des systèmes de pesage dynamique et de comptage de trafic.

Suite... >>>

# Jumelage, l'instrument phare du P3A

Le deuxième projet s'intitule **« Accompagnement de l'Organisme National de Contrôle technique des travaux publics (CTTP) dans l'amélioration des techniques d'aménagement et d'homologation liées à la sécurité routière et aéroportuaire »**.

Il a été retenu pour l'accompagnement du CTTP au titre de ce jumelage un consortium Franco-belge composé de : la France représentée par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer (MEEM) ; l'Institut Français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR), le Centre d'Etudes et d'Expertise sur les risques, l'Environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), la Direction Générale des Infrastructures, des Transports et de la mer (DGITM), les Directions Interdépartementales des routes (DIR), Expertise France (Agence Française d'Expertise Technique Internationale) et la Belgique représentée par l'Institut Belge pour la Sécurité Routière (IBSR). Il a pour objectif général de contribuer au renforcement de la politique algérienne de préservation et d'entretien du patrimoine d'infrastructure routière et aéroportuaire avec des objectifs de durabilité et de performance.

A l'issu de ce jumelage trois résultats principaux sont escomptés, à savoir :

**Résultat R1 :** Les compétences du CTTP sont améliorées en matière de diagnostic du réseau routier à fort trafic

**Résultat R2 :** Les règles de contrôle de sécurité, d'aménagement des abords et d'homologation des produits et équipements d'exploitation sont élaborées et mises en œuvre

**Résultat R3 :** Un dispositif de contrôle des infrastructures aéroportuaires est mis en œuvre selon les standards internationaux.

Treize mois se sont écoulés du délai global fixé initialement à vingt-quatre mois, le taux d'avancement global s'élève à 52.94 % en taux physique correspondant à un taux de consommation financière de 34.19 %.

Deux visites d'étude ont été réalisées sur trois prévues.

Les discussions entre ingénieurs et chercheurs ont été constructives pour préciser et établir, par les ingénieurs du CTTP, un point zéro sur la situation actuelle de leur laboratoire actuel, par rapport aux exemples présentés ; puis de définir les marges de progression et les actions importantes à mener à court terme pour améliorer la qualité globale des chaussées. Cette qualité doit impacter aussi bien le plan structurel (études d'entretien des chaussées en service et choix des solutions techniques les mieux adaptées), que celui des propriétés de surface pour plus de sécurité (adhérence par temps de pluies, augmentation de la macro texture et micro texture au jeune âge).

Aussi, au moyen d'études plus ciblées en laboratoire sur la formulation des enrobés (problème de recomposition granulométrique).

Par ailleurs et pour plus de confort des usagers, les entreprises devront modifier leurs façons de travailler (équipement et modalités d'application).

Les actions de formation entrant dans le déroulement du jumelage doivent conduire les ingénieurs du CTTP à s'approprier les moyens et méthodes, et cela passe par la rédaction de livrables, dans lesquels ils devront indiquer les actions précises, claires et synthétiques à engager et ce de manière prioritaire pour améliorer rapidement la qualité globale de leurs routes. Des moyens (équipements, personnels, laboratoires, …) et des méthodes de travail et d'étude (référentiels techniques, cadres administratifs, rédactions de marché (CCTP), plans de contrôles,…) seront également à définir pour réaliser ces améliorations.

Pour conclure, les échanges entre les cadres du CTTP et les experts font émerger des opportunités futures illimitées de par le contact déjà tissé.

**4** «Appui au Centre National de Prévention et de Sécurité Routière (CNPSR) pour un renforcement significatif de la sécurité routière »

# Jumelage CNPSR, La sécurité routière en point de mire

« …Ce projet a permis de mobiliser les autorités politiques et a conduit à des bénéfices de prise en charge non-négligeables par rapport à l'avant jumelage. Tant par sa finalité que par son contenu, le jumelage constitue en lui-même une mesure pour améliorer la sécurité routière » .

***Par Madame Mauricette PERON***
***Conseiller – Résident Jumelage***

L'objectif du projet, **« Appui au Centre National de Prévention de la Sécurité Routière (CNPSR) pour un renforcement significatif de la Sécurité Routière »** est de contribuer à la baisse du nombre des accidents de la route, des tués et des blessés graves.

Les mesures du CNPSR étaient correctives et portaient sur le court terme. Elles consistaient à agir sur le comportement humain par l'éducation routière et les campagnes de sensibilisation. La formation des conducteurs étant à la charge du Centre National des Permis de Conduire (CENAPEC).

L'appui au CNPSR n'était pas aisé. Il demandait une implication politique réelle et le développement d'outils souvent lourds à mettre en œuvre, dépassant les possibilités matérielles et en ressources humaines existantes. Il fallait impliquer les professionnels dans le cadre d'une stratégie nationale : c'est d'eux que viendraient les outils d'aide à la prise de décisions pour définir les priorités et introduire des mesures utiles. Compte tenu de la nature particulière de la matière qui est transversale, pour définir des stratégies, toutes les structures concernées devaient participer : le Ministère des Transports et des Travaux Publics, auquel se trouvait rattaché le CNPSR, le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales, la Gendarmerie Nationale, la Sûreté Nationale, la Protection Civile, le Ministère des Finances, le Ministère de L'Enseignement Supérieur et de l'Education et le Ministère de la Santé.

Un accent particulier a donc été porté aux développements méthodologiques nécessaires pour aborder cette problématique. C'est dans cette perspective qu' a eu lieu la première visite d'étude pour connaître la structure, les compétences et le fonctionnement d'un organisme leader capable de se prendre en main et de coordonner les différents intervenants.

Le fait marquant a été les effets potentiels de rattacher le CNPSR aux Ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales qui est le titulaire des outils indispensables à la prise de décisions comme les fichiers de permis de conduire et des cartes grises. Le projet s'inscrit toujours dans le cadre général de l'aide à la prise de décisions contre l'insécurité routière dans les zones urbaines et non urbaines et nécessite la participation des structures concernées. L'excellente collaboration interinstitutionnelle en Algérie n'a pas été altérée par le changement de tutelle du CNPSR.

Quant aux fichiers, les contenus indispensables et les besoins juridiques ont été examinés, en prenant compte des recommandations des organismes internationaux. Ils sont importants, ils doivent également permettre de renforcer les moyens de contrôle. Ils sont la base de tout plan de communication dont doit se doter l'organisme. Ils sont également la base des programmes d'actions devant accompagner toutes les interventions et ils faciliteront la tâche de communiquer les rapports à l'autorité politique.

Concernant le déroulement des autres activités, les missions sur l'obtention du permis de conduire ont alimenté une réflexion pour une réforme du système algérien. Celles concernant les contrôles devraient aider à l'introduction de nouveaux outils de mesure de limitation de la vitesse des véhicules, en particulier pour camions et autocars. Le sujet a été abordé dans son aspect opératif en examinant les fraudes les plus fréquentes et comment les traiter. Les coûts de leur mise en service ont été abordés pour établir une période de transition raisonnable.

Récemment a eu lieu un changement législatif et des efforts de communication par la présence accrue dans les media qui crée du lien avec la société. Ces liens, par leurs quantités et leurs qualités, aident à faire passer les messages et aident à la réduction des morts sur les routes. Ils ont été visibles par l'amplification de l'affichage urbain des slogans dans des lieux stratégiques pour déclencher une réflexion. Il manque encore une présence virtuelle sur Internet mais un lien émotionnel se fait sentir à travers les séminaires directement en relation avec les conducteurs (le permis à point, le problème de la fatigue au volant) et les nouvelles technologies (le chronotachygraphe, le véhicule connecté au service de la sécurité). Les associations de victimes et une partie de la société s'y intéressent de plus en plus. La communication sous l'angle de la relation est un investissement. Elle met des mots et des actes sur le projet.

Le projet n'est pas cantonné au jumelage DZ18, il existe un réseau de collaboration avec d'autres équipes d'autres jumelages à travers des actions complémentaires et de collaboration en matière d'infrastructures et sécurité routière et prochainement de Protection Civile.

Suite... >>>

Le CNPSR étant appelé à disparaître, reste à s'engager sur la réorganisation de la Délégation interministérielle et poursuivre dans l'élaboration d'outils. L'appui devra désormais être moins théorique de transmission de connaissance mais plus concret à travers les livrables pour mettre en œuvre les mesures retenues et pouvoir les évaluer. Ce projet a permis de mobiliser les autorités politiques et donc la situation générale de la sécurité routière et a conduit à des bénéfices de prise en charge non-négligeables par rapport à l'avant jumelage. Tant par sa finalité que par son contenu, le jumelage constitue en lui-même une mesure pour améliorer la sécurité routière en Algérie.

## 5 « Appui au renforcement de l'Administration pénitentiaire pour l'amélioration des conditions de détention et de réinsertion des détenus en accord avec les normes internationales »

# L'administration judiciaire : un système pénitentiaire aux normes internationales

Le jumelage Institutionnel entre l'Algérie, la France et l'Italie, en « appui au renforcement de l'administration pénitentiaire pour l'amélioration des conditions de détention et de réinsertion des détenus en accord avec les normes internationales «, intervient dans un cadre prévu par les dispositions de l'Accord d'Association dans le domaine de la coopération en matière juridique et judiciaire. L'article 85 spécifie « l'échange d'expériences en matière de gestion et d'amélioration de l'administration de la justice civile et sur la coopération judiciaire pénale qui doit porter sur : le développement des échanges, notamment en matière de pratique de la coopération judiciaire pénale, de protection des droits et libertés individuelles, de lutte contre le crime organisé et d'amélioration de l'efficacité de la justice pénale. Cette coopération inclura notamment la mise en place de cycles de formation spécialisée.

Financé à hauteur de 2.000 .000 ,00 EUR par l'Union européenne (UE) ce jumelage s'inscrit en droite ligne avec la politique de réformes de la justice engagée par l'Algérie depuis 2005. Il vise à accompagner les autorités algériennes dans leur volonté de réforme de la justice et d'appropriation des standards internationaux en matière pénitentiaire.
Il est mis en œuvre par la Direction Générale de l'Administration Pénitentiaire et de Réinsertion, et un consortium européen. Ce consortium est constitué du Ministère Français de la Justice en sa qualité de leader et le Ministère de la Justice Italien en tant que partenaire junior.

Lancé pour une durée de 30 mois, il devrait permettre l'amélioration de l'efficacité globale du système judiciaire et la modernisation de l'administration pénitentiaire. Il ambitionne non seulement d'appuyer la DGAPR dans l'amélioration des conditions de détention et de réinsertion des détenus en accord avec les normes internationales, mais aussi de la doter d'une méthodologie de travail devant être renforcée et maîtrisée dans l'exercice de tous les métiers de cette administration pénitentiaire.
La mise en œuvre de ce jumelage vise à atteindre trois résultats obligatoires :

1. L'amélioration du système de gestion de l'administration centrale et des établissements pénitentiaires ;
2. Le renforcement de la capacité de prise en charge des détenus dans le cadre de la réinsertion ;
3. Le renforcement de la sécurité des établissements pénitentiaires.

Sont aussi prévus dans le cadre de ce jumelage, des sessions de formation au profit des cadres de la DGAPR et des assistants sociaux, portant sur la mise à jour , le renforcement et l'informatisation des plans individualisés de réinsertion ; l'actualisation des outils de mise en œuvre du parcours d'exécution des peines, de même que l'élaboration d'un véritable outil informatique pleinement opérationnel sur la planification stratégique des activités de l'administration pénitentiaire et ce afin de faciliter le processus de travail de la DGAPR (30 techniciens et ingénieurs informatiques seront formés)
En matière d'acquisition des savoir-faire, est programmée une visite d'étude en France portant sur la planification stratégique qui est le point nodal de ce jumelage car transversale à toutes ses activités. Elle précède chaque activité propre à chaque métier de la DGAPR qui doit être renforcé par l'acquisition de cet outil et par celle des compétences métiers. Ainsi, l'implémentation de la planification stratégique est au centre de la réforme de toute l'administration pénitentiaire.

**Ce projet a été officiellement lancé le 12 juillet 2016 à Alger. Il entame ainsi son 8ème mois de mise en œuvre.**

## PARTENAIRES :

### Algérie :

Ministère de la justice, Direction générale de l'Administration pénitentiaire et de Réinsertion

### Etat membre de l'Union européenne :

**France :** Ministère Français de la Justice
**Italie :** Ministère de la Justice Italien

### Moyens mobilisés :

- 90 experts
- 240 missions et 5 voyages d'études dans les deux états membres de l'UE (France et Italie)

**6** « Renforcement des structures, pouvoirs et compétences de la commission de régulation de l'électricité et du gaz en tant qu'autorité nationale de régulation -CREG- »

# Un travail commun pour la régulation du marché Algérien de l'Electricité et du Gaz

**S'inscrivant dans le cadre des dispositions de l'Accord d'Association sur la coopération dans le domaine de l'énergie et ayant pour objectif principal, le « renforcement des structures , pouvoirs et compétences de la commission de régulation, de l'électricité et du gaz CREG, ce projet de jumelage financé par l'UE, à hauteur de 1.200.000 EUR, vise à contribuer à l'amélioration de la qualité des services publics et de la surveillance accrue du marché de l'électricité et du gaz à travers des cadres de régulation efficaces.**

Il revêt à ce titre une envergure nationale, notamment en matière d'amélioration de la qualité du service public de l'électricité et du gaz, de protection des consommateurs, du développement des énergies renouvelables ainsi que des interconnexions et plateformes d'échange électriques. Il comprend six composantes traitant notamment de :

- La protection des consommateurs et la qualité du service public de l'électricité et du gaz
- Le suivi des concessions de distribution de l'électricité et du gaz et la politique des prix
- Le développement des énergies renouvelables et de la cogénération
- Les systèmes d'information
- Les échanges transfrontaliers dans le domaine de l'électricité
- L'organisation hautement performante

Les premières activités inscrites au titre de ce jumelage ont débuté le mois de septembre 2015 et se poursuivent toujours.

Ce jumelage entame son 5ème trimestre de mise en œuvre. D'importantes étapes ont été ainsi réalisées dont :

- La composante 6 (Organisation Hautement Performante) a été entièrement terminée
- Quatre activités du projet ont été finalisées
- Des échanges ont été organisés avec des parties prenantes externes, notamment des distributeurs et des organisations des consommateurs
- Un total de sept résultats obligatoires a été délivré.

De ce fait, ce projet a connu une nette progression suite au nombre important de résultats réalisés. A ce stade, environ 60% des résultats obligatoires ont été achevés et deux (sur six) composantes du projet ont été finalisées. Avec la finalisation de la composante 6, la CREG dispose maintenant d'un ensemble de recommandations qu'elle pourra appliquer pour se développer vers une organisation hautement performante. Ajouté à cela, un calendrier de mise en œuvre a été établi en tenant compte des domaines prioritaires identifiés conjointement par les partenaires du projet.

Toutes les parties prenantes externes ont été impliquées dans le projet, en particulier les distributeurs et les organisations des consommateurs.

Pour ce faire, un nombre important d'ateliers a été organisé, notamment sur la protection des consommateurs, l'énergie renouvelable / cogénération et la gestion des données.
En résumé, le projet est réalisé dans les délais et avance conformément à son calendrier d'exécution pour atteindre l'objectif global.

**Ce projet entame son 16 ème mois d'exécution. Il a été officiellement lancé le 10 novembre 2015 à Alger.**

## PARTENAIRES :

### Algérie :

Ministère de l'Energie ; Commission de régulation de l'Electricité et du Gaz

### Etat membre de l'Union européenne :

**Autriche :** Energie – CONTROL Autriche – ( E- CONTROL )
**Espagne :** : La commission Nationale de la Concurrence et des Marchés ( CNMC)

**Moyens mobilisés :**
- 43 experts mobilisés
- 6 visites d'étude dans les deux états membres de l'UE (Autriche et Espagne).

# Jumelage, l'instrument phare du P3A

## EN BREF, LES JUMELAGES DÉMARRÉS FIN 2016

### 1 « Appui au Ministere de l'Industrie et des Mines dans sa strategie d'innovation industrielle » MIM

**Résumé du Jumelage**

**Date de démarrage :** Septembre 2016

**Budget :** 1.450.000 EUR

**Partenaires :**
- Le Ministère de l'Industrie et des Mines (MIM)
- Ministère Français de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique
- Ministère Espagnol de l'Economie et de la compétitivité.

**Objectif général :** contribuer à la politique de modernisation industrielle de l'Algérie et renforcer les capacités d'innovation industrielle.

**Objectif spécifique : améliorer les performances du MIM dans la mise en œuvre opérationnelle de sa stratégie de promotion de l'innovation industrielle.**

À l'issue du jumelage, quatre résultats obligatoires devront être atteints :
- La stratégie d'innovation industrielle du MIM et son cadre réglementaire sont élaborés ;
- Les études, notes et analyses stratégiques sont réalisées suivant les standards internationaux ;
- Le réseau des structures d'appui aux PME est en place et le processus de création des pôles industriels comme outils de développement économique territorial et de l'innovation industrielle est engagé.
- Les compétences des cadres du MIM, des réseaux d'appui et des opérateurs économiques sont renforcées

### 2 « Appui au renforcement des capacités des services de la protection civile algérienne »

**Résumé du Jumelage**

**Date de démarrage :** Décembre 2016

**Budget :** 1.500.000 EUR

**Partenaires :**
- Le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales, Direction Générale de la protection Civile
- Ministère Français de l'Intérieur, Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises
- Ministère Espagnol de l'Intérieur, Direction Générale de la Protection Civile et des Urgences.

**Objectif général :** renforcement de la sécurité des populations et l'amélioration qualitative des prestations de la protection civile.

**Objectif spécifique :** renforcement des capacités de la protection civile dans le cadre de la sauvegarde des personnes, des biens et de l'environnement.

À l'issue du jumelage, quatre résultats obligatoires devront être atteints :
- L'amélioration de la prévention des risques et le développement de la culture du retour d'expérience dans le cycle de gestion des crises ;
- Le renforcement des capacités opérationnelles des équipes de protection civile;
- L'amélioration de la compétence et de la cohésion des équipes de la protection civile par des actions de formation adaptées ;
- Le renforcement des compétences logistiques en tenant compte des aspects environnementaux lors de la réduction des désastres.

## 3 « Appui au MPTIC dans la mise en place d'un écosystème favorisant le développement des TICS en Algérie»

### Résumé du Jumelage

**Date de démarrage :** Octobre 2016

**Budget :** 1.400.000 EUR

**Partenaires :**
- Le Ministère de la Poste et des technologies de l'information et de la Communication(MPTIC)
- Ministère Fédéral de l'Economie et de l'Energie (BMWi) –Allemagne-
- La Fondation Sophia Antipolis (FSA) –France-

**Objectif général :** Développement des activités économiques basées sur les TIC et des usages correspondants.

**Objectif spécifique :** Renforcement des capacités du MPTIC dans la mise en place d'un écosystème favorisant le développement des TIC.

À l'issue du jumelage, quatre résultats obligatoires devront être atteints :

- Le réseau partenarial est amélioré dans une finalité d'innovation ;
- L'encadrement de la recherche-développement des TICs par le MPTIC est renforcé
- Le processus d'incubation est revisité ;
- L'ANPT dispose du Parc Technologique de Sidi Abdellah redynamisé en tant que hub

## 4 « Appui Institutionnel au dispositif de collecte, d'analyse et de promotion de l'Information pour la protection des Consommateurs » Direction de la Qualité et de la Consommation –DQC-

### Résumé du Jumelage

**Date de démarrage :** Décembre 2016

**Budget :** 1.200.000 EUR

**Partenaires :**
- Partenaires : Le Ministère du Commerce
- L'Administration du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord représentée par Northern Ireland Co-operation Overseas (NI-CO)

**Objectif général :** Amélioration de la protection des consommateurs (trices)

**Objectif spécifique :** Renforcement du dispositif institutionnel concernant la collecte, l'analyse et la promotion de l'information en faveur de la protection du consommateur

À l'issue du jumelage, trois résultats obligatoires devront être atteints :

- Les capacités institutionnelles, organisationnelles et techniques du MdC sont renforcées au niveau central et territorial
- Les capacités des structures intervenant dans l'information, la sensibilisation et l'éducation des consommateurs (trices) sont renforcées
- La capacité des partenaires du MdC pour collecter et exploiter des informations sur la consommation est renforcée

## 5 « Mise en place d'un cadastre multifonctionnel » Agence Nationale du Cadastre - ANC -

### Résumé du Jumelage

**Date de démarrage :** Décembre 2016

**Budget :** 1.100.000,00 EUR

**Partenaires :**
- Ministère des Finances, Agence Nationale du Cadastre (ANC)
- Direction Générale des Finances Publiques, Mission de Coopération Internationale (France)

**Objectif général :** Appuyer l'administration algérienne dans ses efforts visant la modernisation des finances publiques et la mise en place d'un système d'information à composante géographique permettant la connaissance exhaustive de l'utilisation du territoire national tout en garantissant la sécurisation de la propriété domaniale et foncière publique et privée.

**Objectif spécifique :** Renforcer les capacités institutionnelles, techniques et administratives de l'ANC en matière de gestion et de concordance du fichier immobilier et contribuer à l'amélioration des finances publiques

À l'issue du jumelage, trois résultats obligatoires devront être atteints :

- un système d'information permettant la gestion intégrée et synchronisée des données domaniales, foncières, cadastrales et le partage de l'information avec les utilisateurs de données géographiques est spécifié ;
- Les propositions de révision des textes existants et la rédaction d'un nouveau texte traitant de l'utilisation de la donnée numérique sont disponible ;
- Le plan de formation est réalisé et mis en œuvre.

## 6 « Appui au renforcement des capacités du Ministère de la Solidarité Nationale dans sa stratégie globale pour favoriser l'insertion des personnes en situation de Handicap dans le milieu du Travail »

### Résumé du Jumelage

**Date de démarrage :** Décembre 2016

**Budget :** 1.200.000,00 EUR

**Partenaires :**
- Le Ministère de la Solidarité Nationale de la Famille et de la Condition de la Femme ;
- Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social Français - Délégation aux affaires européennes et Internationales (DAEI) -

**Objectif général :** Promouvoir et protéger le droit au travail des personnes handicapées et éviter leur exclusion sociale

**Objectif spécifique :** Renforcer les capacités du MSNFCF dans l'élaboration et la mise en œuvre des dispositifs d'insertion des personnes handicapées dans le milieu du travail

À l'issue du jumelage, quatre résultats obligatoires devront être atteints :

- La mise en œuvre de l'approche stratégique en matière d'insertion des personnes handicapées est améliorée ;
- L'encadrement des infrastructures spécialisées est amélioré ;
- Les programmes de formation sont adaptés et l'employabilité des personnes handicapées est améliorée ;
- Les relations et les échanges avec le mouvement associatif sont formalisés

## 7 « Gouvernance et gestion intégrée des ressources en eau en Algérie » Agence Nationale de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (AGIRE)

### Résumé du Jumelage

**Date de démarrage :** Décembre 2016

**Budget :** 1.000.000,00 EUR

**Partenaires :**
- Ministère des ressources en eau et de l'environnement (MREE), Agence Nationale de Gestion Intégrée des Ressources en Eau
- Le Groupement belge composé du Service Public de Wallonie (SPW), de la Société Wallonne des Eaux (SWDE), et de la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE)

**Objectif général :** Contribuer à une meilleure prise en compte des problématiques de préservation de la ressource et de la gestion de la demande en eau dans une approche intégrée.

**Objectif spécifique :** Renforcer les capacités institutionnelles, organisationnelles et techniques en matière de gouvernance et de gestion intégrée des ressources en eau de l'AGIRE.

À l'issue du jumelage, trois résultats obligatoires devront être atteints :

- Les capacités managériales et organisationnelles pour le suivi et la coordination de la politique de l'eau sont renforcées ;
- La gestion opérationnelle, la planification et le pilotage dans le secteur de l'eau au niveau local, régional et national sont améliorés ;
- Le système d'information de l'AGIRE et des ABH est consolidé et contribue au SIE de l'ONEDD/MREE

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DU COMMERCE

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire
وزارة الصناعة والمناجم
Ministère de l'Industrie et des Mines

وزارة التضامن الوطني و الأسرة و قضايا المرأة - Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme

الحماية المدنية - Protection Civile

AGIRE
الوكالة الوطنية للتسيير المدمج للموارد المائية

وزارة المالية
MINISTERE DES FINANCES

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication

## TAIEX

TAIEX est l'acronyme de « Technical Assistance and Information Exchange Instrument » ou assistance technique et échange d'informations

Les actions TAIEX sont de courte durée, elles consistent en missions d'experts, séminaires ou visites d'étude. Elles se déroulent à la demande des institutions des pays bénéficiaires. Elles sont formulées par les points focaux et les organismes relevant de leur secteur. C'est un outil souple, qui permet de fournir aux administrations des pays voisins de l'Union européenne, une assistance technique à court terme sur des aspects très ciblés de façon efficace et rapide, basée sur le transfert des connaissances.

Les opérations TAIEX recourent à l'expertise exclusivement publique mais se limitent à des interventions de courte durée de 5 jours au plus. Elles ont lieu sous forme de missions d'experts ou de séminaires qui se déroulent en Algérie ou encore de visites d'études dans une administration d'un Etat membre de l'Union européenne. Les séminaires sont des conférences à durée réduite (2 à 3 jours) qui expose un sujet à un public spécialisé et nombreux. Les missions d'experts concernent un public ciblé qui reçoit l'éclairage des expériences menées dans les états membres et sur lequel il peut en débattre librement.

| Date | Transmises | Réalisées |
|---|---|---|
| 2016 | 16 | 16 |

## SECTEURS D'INTERVENTION

## SÉMINAIRE

### Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales

# L'amélioration du service Public au cœur du débat.

**Cette mission TAIEX sur la modernisation du service public a été organisé les 15 et 16 Février 2016 au profit du Ministère de l'Intérieur et des collectivités locales dans le cadre de sa vaste politique de formation visant en particulier à s'imprégner des expériences étrangères en vue de l'amélioration du service public et le renforcement des capacités nationales.**

Organisée sous forme de séminaire, elle a porté sur le **« renforcement de la gestion des ressources humaines, des collectivités locales afin d'améliorer la qualité des services publics locaux et d'accroitre la confiance des citoyens dans l'administration »**. Il a été animé par quatre experts représentants des Etats membres de l'Union européenne (France, Tchéquie, Espagne) qui ont présenté l'expérience de leurs pays respectifs en matière de gestion des ressources humaines et de la modernisation du service public, ainsi que par des responsables algériens spécialistes dans le domaine. Ont pris part à cet événement, des cadres du Ministère de l'Intérieur et des collectivités locales (cadres de l'administration centrale, secrétaires généraux de wilaya et des communes…) mais aussi, ceux de la Direction Générale des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques, des directeurs des administrations locales de wilaya , des secrétaires généraux et des chefs de daïras …

Ce TAIEX, s'inscrit en complémentarité des politiques publiques en Algérie lesquelles sont axées sur l'amélioration du service public et le rapprochement des citoyens de l'administration, dans lesquels, l'Algérie a accompli des progrès immenses. Ayant pour objectif principal, de soutenir le Ministère de l'Intérieur dans le « renforcement de la gestion des ressources humaines, des collectivités locales afin d'améliorer la qualité des services publics locaux et d'accroitre la confiance des citoyens dans l'administration » ce séminaire – à travers la teneur et la pertinence de ses travaux- mais aussi la qualité des interventions, a mis toute la lumière sur les perspectives d'amélioration et de modernisation du service public et la gestion des ressources humaines. C'est ainsi qu'ont été abordées des thématiques fort intéressantes telles que :

- La place de la notion du métier dans la gestion dynamique des ressources humaines ;
- Comment la notion de métier contribue-t-elle à la qualité des services publics ;
- La décentralisation des services publics…

> **Cette rencontre a été une occasion pour renforcer les liens entre l'Algérie et les pays membres de l'Union Européenne et permettre aux cadres et aux compétences nationales de s'imprégner des expériences européennes et de ce qui se fait de mieux en matière de service public.**

# SÉMINAIRE AU PROFIT DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA POPULATION ET DE LA RÉFORME HOSPITALIÈRE

## « Télémédecine, E. santé, solidarité numérique médicale et accès aux soins : les acquis algériens et l'expérience de l'UE dans le domaine », les 27 et 28 Avril 2016

L'Objectif assigné à ce séminaire était de soutenir le bénéficiaire dans l'intégration des nouvelles technologies dans la prestation des services médicaux afin d'assurer un suivi continu et de qualité des patients, particulièrement au niveau des régions les plus éloignées.
Le ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière entend, par l'exploitation du réseau de télémédecine, recentrer et adapter le dispositif d'offres de soins et d'hospitalisation, en s'appuyant entre autres, sur un système d'information performant.

Ayant eu pour thème **« Télémédecine, E. santé, solidarité numérique médicale et accès aux soins, les acquis algériens et l'expérience de l'UE dans le domaine »** ce workshop a réuni des cadres et des responsables du Ministère de la Santé, de l'Agence Nationale de Documentation Scientifique et de l'Institut National de la Santé Publique, des praticiens et des médecins venus de différentes régions du pays notamment du sud Algérien.

L'Algérie ambitionne dans sa réforme hospitalière d'introduire progressivement la télémédecine afin d'offrir d'importants services, notamment en faveur des zones enclavées qui souffrent du problème du transfert des malades et de manque de médecins spécialistes. La télémédecine permettra d'assurer l'accessibilité aux soins de santé à distance, allant des transferts des données à l'action directe du praticien sur le malade. Elle assurera, également, les applications de téléconsultations, de téléassistance, de télédiagnostic, de télé-expertise et de formation continue à distance.

La première journée de ce workshop a été consacrée à la présentation de la coopération à niveau local, régional et national du système e-Santé de la Finlande, et plusieurs autres pays européens, suivie par l'exposition aux participants des conditions requises en termes d'infrastructures technologiques afin de mettre en place un projet de télémédecine, ainsi que la présentation du dossier médical électronique du système national de santé.

Pour rappel, le CHU de Bab El-Oued a été le premier établissement à avoir opté pour la télémédecine, en appliquant ce concept avec les hôpitaux du Sud du pays, ainsi qu'avec des hôpitaux européens dans le début des années 2000, avant que le ministère de tutelle ne signe une convention avec Algérie Télécom, en 2011, renouvelée en 2016, pour la mise en place de nouveaux mécanismes et des moyens nécessaires à la réussite de cette opération.

A l'issue de ces journées tous les participants se sont accordés à dire que la télémédecine pourrait constituer une alternative pour répondre à des besoins médicaux précis en matière de service de santé dans les régions enclavées, mais aussi un moyen d'assistance pour les praticiens exerçants au Sud.

## « Le développement de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche » , les 14 et 15 Novembre 2016

**L'objectif de ce séminaire était d'accompagner le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique dans la définition d'une stratégie nationale pour le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cette mission intervient dans un cadre prévu par les dispositions de l'Accord d'Association entre l'Algérie et l'Union européenne dans le domaine de la coopération scientifique, technique et technologique dont l'article 51 stipule que la coopération attache une importance particulière à :**

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة التعليم العالي و البحث العلمي

- Favoriser l'établissement de liens permanents entre les communautés scientifiques des deux parties ;
- renforcer la capacité de recherche de l'Algérie ;
- stimuler l'innovation technologique, le transfert de technologies nouvelles et de savoir-faire, la mise en œuvre de projets de recherche et de développement technologique, ainsi que la valorisation des résultats de la recherche scientifique et technique ;
- encourager toutes les actions visant à créer des synergies d'impact régional.

Ce séminaire a réuni les chefs d'établissements de l'enseignement supérieur afin de les engager dans la réforme et la définition de la stratégie nationale pour le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche et renforcer leurs compétences managériales et pédagogiques. Il a été animé par de nombreux experts européens et Algériens qui ont débattu deux jours durant des questions liées à :

- La gouvernance et le financement de l'éducation et de la recherche ;
- l'impact des changements socioéconomiques sur les politiques d'éducation ;
- la modernisation des méthodes pédagogiques
- l'assurance de la qualité de l'enseignement.

Ont été exposés aussi les programmes de l'Union européenne dans le domaine de la recherche et de l'Enseignement.

Notons enfin que cette mission se voulait un moyen d'appuyer l'institution bénéficiaire en l'occurrence le Ministère de l'Enseignement Supérieur, par des actions de conseil, d'expertise et de formation.

# SÉMINAIRE : MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT

## « La légistique au service de la performance dans l'élaboration des textes législatifs et réglementaires » , les 14 et 15 Novembre 2016

Les institutions algériennes impliquées dans le processus législatif ont un besoin accru de renforcement des capacités de leurs cadres afin d'assurer la présentation de textes cohérents, en accord avec les différentes réformes socioéconomiques et la pleine garantie des droits et libertés.

Ce séminaire a été organisé afin de présenter les meilleures pratiques européennes dans l'élaboration des textes législatifs, tant du point de vue rédactionnel qu'organisationnel, de renforcer les capacités des responsables du processus législatif en Algérie. Celui – ci a aussi permis d'établir les processus législatifs les plus efficaces et une production de textes de qualité.

Ont été présentées lors des travaux de ce séminaire, l'expérience de la Hongrie, de l'Allemagne et de la Croatie dans ce domaine. Les méthodes d'amélioration de la qualité des textes ont aussi été exposées, notamment l'implication dans le processus législatif d'une expertise juridique et spécialisée ; la réalisation de consultations publiques et interinstitutionnelles et l'analyse d'impact des normes.

Axé sur ces problématiques, ce TAIEX a vu la participation d'experts Algériens ainsi que ceux de différentes institutions des pays de l'Union européenne.

Plusieurs thèmes ont été proposés au débat, entre autres :

- Le rôle du processus législatif dans le cadre d'un processus de réforme
- Principes et outils de la meilleure législation
- Principes et outils d'amélioration de la qualité des textes et de leur intelligibilité
- L'analyse d'impact des normes comme outil d'amélioration de la qualité des textes législatifs. (exemples pratiques)

Rappelons que cette mission TAIEX s'est inscrit dans le cadre du chapitre III de l'Accord d'Association Algérie-UE, «**Coopération dans le domaine de la Justice et des affaires intérieures »** qui, dans son article 82 Intitulé « Renforcement des institutions et de l'Etat de droit » stipule que **« Dans leur coopération dans le domaine de la justice et des affaires intérieures, les parties attacheront une importance particulière au renforcement des institutions dans les domaines de l'application du droit et le fonctionnement de la justice. Ceci inclut la consolidation de l'Etat de droit »**.

# DIVERS APPUIS POUR LE SECTEUR DE LA SOLIDARITÉ NATIONALE

## Séminaire : Expériences des Etats membres de l'Union européenne dans la définition du seuil de la pauvreté

La prise en charge des personnes vulnérables est une composante principale de la stratégie de lutte contre la pauvreté mise en œuvre par le secteur de la solidarité nationale.

Cette stratégie repose sur le principe de son inscription dans le cadre d'une vision inclusive, intégrant tous les acteurs et mettant en synergie tous les programmes et dispositifs d'aide et de développement sociaux développés par le Gouvernement, que ce soit dans les zones rurales ou dans les zones urbaines. Aussi, la lutte contre la pauvreté constitue un enjeu de taille pour les pouvoirs publics. C'est donc dans la perspective d'améliorer l'efficacité des programmes sociaux mis en place par l'Etat, que cette stratégie d'action a été mise en place.

Soucieux de contribuer de façon plus efficace aux politiques socio-économiques de lutte contre la pauvreté, le Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la condition de la Femme (MSNFCF) s'interroge sur les méthodes de calcul du seuil de pauvreté plus appropriées qui permettraient d'appréhender avec plus de justesse la problématique nationale. S'il est admis que **«le seuil de pauvreté est utile en tant qu'outil économique pour mesurer l'effet des réformes socio-économiques de lutte contre la pauvreté»**, le Ministère de la Solidarité ne considère pas que les seuils de pauvreté établis par la Banque mondiale ou par le PNUD puissent servir de références pour asseoir des politiques publiques de lutte contre ce phénomène.

C'est dans cet esprit qu'il a souhaité avoir un échange d'expérience avec des pays européens qui auraient eu recours à des approches méthodologiques plus en phase avec la réalité de leurs économies pour cerner le phénomène de pauvreté afin de mieux le circonscrire.
Cette mission qui s'est déroulée sous forme de séminaire, a eu lieu du 27 au 28 avril 2016, à l'hôtel El Djazair. Une cinquantaine de personnes représentant différentes structures du Ministère de la solidarité ont pris part à ce séminaire.

Ayant pour thème générique « Expériences des Etats membres de l'Union européenne dans la définition du seuil de la pauvreté » cette rencontre a été animée par plusieurs experts européens qui ont intervenus pour présenter l'expérience européenne en la matière. Les intervenants ont situé l'intérêt de ce séminaire au vu de la conjoncture économique nationale qui incite à une plus grande maîtrise des dépenses publiques, même au profit des populations vulnérables.

Les interventions qui se sont succédées ont montré toute la complexité de cette problématique pour définir avec objectivité un seuil de pauvreté, qu'il le soit de manière absolue ou relative.

En termes d'apports pédagogiques, le séminaire s'est déroulé à la satisfaction des participants. Il en ressort ceci, comme la pauvreté est une préoccupation universelle, la panoplie des actions possibles est très large. Tous les pays qui ont travaillé à la définition du seuil de pauvreté ont compris qu'il est difficile de poser une bonne définition de la pauvreté. Mais si l'on veut mesurer l'impact d'une politique de lutte contre la pauvreté, cela reste l'outil absolument nécessaire.

## « Les dispositifs d'accompagnement social des personnes âgées et dépendantes » les 4 et 5 Octobre 2016

Cette mission s'inscrit dans le cadre du chapitre III de l'Accord d'Association Algérie-UE, « Actions de coopération en matière sociale » qui, dans son article 74 stipule que « Les parties reconnaissent l'importance du développement social qui doit aller de pair avec le développement économique ». Elles donnent en particulier la priorité au respect des droits sociaux fondamentaux.

Aussi, et selon les données démographiques, même si la population algérienne reste majoritairement très jeune, son vieillissement s'est amorcé et la problématique des personnes âgées, est appelée à être de plus en plus présente dans un proche avenir.

C'est la raison pour laquelle, le Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme a inscrit dans son programme d'action un nouveau dispositif en direction des personnes âgées vivant en famille, seules ou en situation de dépendance et ce, dans le cadre de la protection et la promotion des personnes âgées.

Ce dispositif vise à assurer à la personne âgée vivant hors institution une aide et un accompagnement socio psycho sanitaire nécessaires. L'objectif recherché à travers la mise en place de ce dispositif est le maintien de la personne âgée dans son milieu familial, la prévention de l'abandon et la préservation de sa dignité.

L'objectif à travers l'organisation de ce séminaire TAIEX est d'échanger des points de vue sur les mécanismes d'aide à domicile et d'aborder les meilleures pratiques de prise en charge résidentielle pour les personnes âgées. Celui-ci devra permettre aussi de formuler des propositions concrètes pour l'amélioration de ces mécanismes.
Axé sur ces problématiques, il a vu la participation de nombreux experts nationaux et étrangers qui ont exposé l'expérience de leurs pays dans le domaine de la prise en charge des personnes âgées.

Aussi, plusieurs thèmes ont été proposés au débat, entre autres :

- La problématique des personnes âgées dans des pays européens en tant qu'enjeu social et économique ;
- Comment planifier pour le futur l'offre de services en termes d'établissements d'hébergement ou de soins à domicile ?
- Identification des types de prestations, pour la prise en charge des personnes âgées et extension aux personnes âgées dépendantes ;
- Quelle coordination opérationnelle dans la prise en charge (institution, mouvement associatif, parents) ?

Notons enfin que dans le cadre de l'application des dispositions de la loi n° 10-12 du 29 décembre 2010 relative à la protection des personnes âgées et notamment son article 23, un décret fixant les mesures d'aide et d'accompagnement des personnes âgées à domicile a été élaboré et en cours de discussion au niveau des services compétents du Gouvernement Algérien.

## « L'accessibilité des personnes handicapées est l'affaire de tous – Enjeux et perspectives », le 10 Juillet 2016 - Hôtel Mercure -

Dans la continuité de ce qui a été réalisé en termes d'activités intégrées au secteur de la Solidarité au sein des programmes de partenariat notamment les méthodes de prise en charge des enfants autistes, une mission TAIEX sous le thème **« L'accessibilité des personnes handicapées est l'affaire de tous – enjeux et perspectives »** a été organisée le 10 juillet 2016.

Cette mission avait pour objectifs premiers d'échanger des points de vue et les meilleures pratiques de création d'un environnement non discriminatoire pour les personnes handicapées. Il s'agissait aussi de concevoir une approche multidimensionnelle adaptée au contexte national permettant d'améliorer l'accessibilité des handicapés notamment en matière de promotion de l'employabilité.

Ce séminaire a été animé par des experts européens Français, finlandais et italiens qui ont exposé l'expérience de leurs pays dans le domaine du handicap et les mesures d'accessibilité mises en place. L'accent a été mis sur l'expérience française en matière d'accessibilité aux constructions, au transport, à la voirie et le droit de la personne handicapée à une compensation lui permettant d'aménager son logement ou d'acheter une voiture équipée. Ainsi, selon le modèle Français, l'approche de prise en charge des handicapés doit être transversale et intégrée.

Les recommandations de ce séminaire ont porté entre autres sur l'importance de rendre les voieries et les espaces publics plus accessibles aux personnes en situation de handicap et d'établir un plan de communication sur l'accessibilité.

## Par Abdelaziz LAHLOU, Chargé d'Etudes et de Synthèses, Point focal au sein du Secteur de la Solidarité pour le P3A

Lancé en 2005, le Programme d'Appui à l'Accord d'Association entre l'Algérie et l'Union Européenne vise la réussite du partenariat Algérie – Union européenne à travers un appui aux administrations pour le renforcement de leur structure organisationnelle grâce à l'apport de six instruments, à savoir les TAIEX ou échange d'information et de techniques , les études, des ateliers de formation, des actions ponctuelles, le programme SIGMA et les Jumelages entre des administrations algériennes et leurs homologues des Etats membres de l'Union Européenne.

Pour le Ministère de la Solidarité, de la Famille et de la condition de la Femme, qui a eu recours aux instruments du P3A dès l'année 2012, ce programme a permis de réaliser des échanges d'expériences à la faveur de séminaires de deux jours et plus, animés par des experts internationaux, sur différents thèmes, tels l'amélioration des dispositifs d'insertion sociale des jeunes sans revenu, l'information sociale et la pratique de réseau et l'insertion des jeunes dans le marché du travail.

En 2015, et sous l'impulsion de Madame La Ministre de la Solidarité de la Famille et de la Condition de la Femme, qui a toujours insisté sur la nécessité de s'inspirer et de s'imprégner des bonnes pratiques en vigueur dans d'autres pays, ainsi que sur l'importance de l'apport de la coopération internationale dans l'amélioration de la mise en œuvre des programmes et dispositifs, un atelier-séminaire dédié à l'expression des besoins du Secteur de la Solidarité nationale est organisé, avec l'appui de l'équipe de l'Unité de Gestion du Projet P3A et la participation de l'ensemble de structures, y compris les agences sous tutelle.

Cet atelier a permis de dégager une vingtaine d'actions susceptibles d'être financées sur le Programme et qui concernent tous les domaines couverts par les missions du Secteur, à savoir la lutte contre la précarité et l'exclusion, la promotion et la protection des personnes handicapées, la promotion et la protection de la famille, de la femme, de l'enfance, et de la personne âgée, le partenariat avec le mouvement associatif, etc.

Grâce à l'engagement de l'UGP-P3A et à la disponibilité de ses équipes, 08 actions ont été réalisées à ce jour, dont un voyage d'études, qui ont couverts des domaines aussi variés que la prise en charge de l'autisme, l'échange d'expériences sur les activités de microcrédit en matière de stratégies de développement de la micro finance, l'accessibilité des personnes handicapées, etc.

De plus, un projet de jumelage, portant sur « l'Appui au renforcement des capacités du Ministère de la Solidarité Nationale, de la famille et de la Condition de la Femme dans sa stratégie globale pour favoriser l'insertion des personnes handicapées dans le milieu du travail », sera lancé au début du mois de février 2017.D'autres actions sont inscrites à l'indicatif du secteur, elles seront finalisées au cours de cette année.

# LES ACTIONS PONCTUELLES

Ce sont des projets d'assistance technique classique qui peuvent prendre la forme d'étude d'animation, de formation, d'atelier ou de séminaire, de conseil / recommandations ou encore d'appui au développement et / ou à la mise en place d'outils de gestion ou à la révision de cadres réglementaires.

Ils se déroulent sous forme de missions conduites par un ou plusieurs experts. La partie algérienne représentée par les acteurs clés des postes décisionnels de la structure bénéficiaire trouve là l'opportunité d'exposer les besoins spécifiques déjà identifiés dans le cadre de la demande et de trouver avec l'équipe d'expertise des solutions et des actons d'ajustement de leur programme de modernisation.

L'action ponctuelle crée une plateforme professionnelle qui produit rapidement une réflexion qui se traduit par des actions concrètes.

# APPUI AU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
وزارة الأشغال العمومية والنقل
Ministère des Travaux Publics et des Transports

## Un programme multiforme

Aujourd'hui forte de 40 millions d'âmes, la population de l'Algérie est concentrée essentiellement dans les zones urbaines du nord du pays, sur un territoire qui atteint à peine 4% de la superficie totale. Cette réalité fait que les risques de catastrophe naturelle auxquels l'Algérie est exposée de par sa situation géographique, à l'instar des secousses telluriques et des inondations, mais également d'accidents technologiques, appellent plus qu'ailleurs des actions de prévention adaptées et structurées.

Parce que, plus qu'ailleurs, en raison précisément de cette concentration démographique, les conséquences peuvent être extrêmement lourdes. Il est aujourd'hui plus que jamais nécessaire de veiller à la préservation des fruits du développement économique et de prévenir une vulnérabilité croissante liée à l'évolution démographique, aux aménagements en zones à haut risque sismique, à l'urbanisation sauvage.
Le réseau routier actuel, élément majeur de l'aménagement du territoire, est

*Madame Latifa HOUARI, Experte Economiste UGP3A*

constitué de 112 696 Km et compte 4 910 ouvrages d'art. Il assure plus de 90% du volume des échanges de marchandises et de voyageurs. Le pays

Suite... >>>

dispose également de 55 infrastructures aéroportuaires par lesquelles le MTPT œuvre au désenclavement des territoires géographiquement isolés. 36 aéroports sont ouverts à la circulation aérienne publique, parmi lesquels 13 sont internationaux et sont aux normes internationales par la modernisation et la maintenance des chaussées aéroportuaires.

Cet état des lieux explique pourquoi le MTPT appréhende de voir se dégrader ou se détruire ces infrastructures, et pourquoi il est interpellé en tant que puissance publique pour veiller à leur préservation.

## La contribution du P3A : trois actions ponctuelles pour le MTPT.

C'est précisément ce souci de préservation des infrastructures en cas de survenance de catastrophe qui a conduit le MTPT à faire appel à l'UGP pour la réalisation de trois actions ponctuelles propres à lui permettre d'avoir une approche globale de la gestion des risques, mais aussi de disposer d'outils opérationnels de nature à rendre effectives les mesures à prendre en situation de crise.

- La première action ponctuelle a porté sur un **« Appui au Ministère des Travaux Publics et des Transports pour le renforcement de ses capacités de gestion des risques liés aux catastrophes naturelles impactant les infrastructures de base de son secteur»**.
- La seconde action ponctuelle s'est imposée en soutien à la précédente et a porté sur l'**« Appui au Ministère des Travaux Publics et des Transports pour le développement d'un système d'information intégré en renforcement du système de prévention et de gestion des risques liés aux catastrophes naturelles »**.
- La troisième action ponctuelle s'est focalisée plus spécifiquement sur une catégorie d'infrastructures du secteur et a consisté en une **« Etude pour aider la Direction des infrastructures maritimes du Ministère des Travaux Publics et des Transports à cerner la vulnérabilité des infrastructures portuaires et maritimes »**.

## Un instrument opérationnel pour le MTPT

La première action ponctuelle, avait pour objectif initial de fournir des informations utiles pour l'élaboration d'un plan de prévention des risques (PPR) en vue de protéger les ouvrages du secteur des TPT, de les intégrer pour améliorer le processus de prise de décision et d'actualiser la mise en œuvre de la politique concernée en matière de prévention des risques majeurs. Mais en cours de réalisation de la mission, la réalité du terrain du secteur a permis d'évaluer tout l'enjeu et la portée de l'étude au profit du MTPT. Dès lors, l'accent a été mis sur l'importance et l'urgence pour que les activités de gestion des risques se matérialisent de manière substantielle, en allant au-delà des études, afin de **doter le MTPT d'un instrument opérationnel**, en mesure de mettre en œuvre les recommandations du plan de prévention des risques (PPR).

L'objectif premier s'est mué en un objectif plus ambitieux, pour viser le développement d'un système de prévention et de gestion des risques des catastrophes naturelles (SPGRCN) au sein du Ministère des Travaux Publics et des Transports.

**Trois résultats attendus :** Les résultats attendus sont les suivants :

- Un schéma d'ensemble du SPGRCN est produit ;
- Le schéma du SPGRCN est présenté aux parties prenantes et leurs points de vue et suggestions sont intégrés,
- Le SPGRCN est approuvé par le bénéficiaire

Ceci a abouti à l'élaboration d'un plan d'action du Ministère des Travaux Publics et des Transports pour la prévention des catastrophes (papc-mtpt), sans compter que le PAPC du secteur des TPT devra s'intégrer ultérieurement dans le contexte national, bien plus vaste, celui de la Délégation aux Risques Majeurs [1] qui dépend du ministère de l'Intérieur et des collectivités locales et il interagira de ce fait avec divers ministères techniques et autres institutions ainsi qu'avec la société civile.

Pour rendre plus efficace ce PAPC, il y a eu nécessité d'introduire une autre requête, à travers une deuxième action ponctuelle pour le **« développement d'un système d'information intégré »**.

## Apporter au MTPT une vision intégrée

Cette action a été conçue en étroite coordination avec la précédente. Les résultats attendus étaient au nombre de quatre :

- Un diagnostic des bases de données et des systèmes SIG existants, est établi et une évaluation des besoins opérationnels des services du MTPT en rapport au système à développer est établie,
- Un système informatique intégré pour la gestion des risques des catastrophes

Suite... >>>

naturelles (SII-GRCN) est étudié et approuvé par le bénéficiaire,
- Le système informatique intégré pour la gestion des risques des catastrophes naturelles (SII-GRCN) est réalisé et opérationnel auprès du MTPT ;
- Le personnel du MTPT devant utiliser le système est formé et maîtrise le système en fonction de ses propres responsabilités

Le but de cette deuxième action ponctuelle a été d'apporter une **vision intégrée** au MTPT, puisqu'il regroupera l'ensemble des enjeux gérés par « différentes structures ».

**Le système d'information géographique (SIG)** structuré a été présenté au cours d'une réunion de restitution organisée sous l'égide du MTPT le 17 novembre 2016.

Il permet de représenter et d'analyser les informations concernant les infrastructures routières, portuaires et aéroportuaires, la vulnérabilité des infrastructures en question, leur importance stratégique et la disposition des moyens du MTPT.
Son opérationnalité permettra d'améliorer les connaissances de l'impact des phénomènes naturels sur les infrastructures du secteur des TPT géographiquement localisées, afin d'assurer leur surveillance, anticiper sur les conséquences des évènements, et alerter les structures concernées en vue de préparer les secours lors de la survenance des désastres. L'objectif ultime du MTPT est de minimiser les pertes en vies humaines et en biens, pour asseoir le **développement durable du pays**, ainsi que sa défense et sa sûreté.

## Préserver les infrastructures portuaires

La troisième action ponctuelle concernant plus spécifiquement les infrastructures portuaires et maritimes, traduit une réelle inquiétude, parce que le zonage sismique du territoire algérien élaboré par le CRAAG, montre que la bande tellienne [2], notamment dans sa frange côtière est soumise au degré d'aléa sismique le plus élevé. La côte maritime algérienne d'une longueur de 1200 km avec ses 10 ports poly fonctionnels [3] et ses 3 ports pétroliers [4] est, plus que celle de tout autre pays, exposée aux risques inhérents aux aléas naturels et industriels. Il se trouve que 90% des importations algériennes transitent par les 10 ports de commerce. Bien que considérés comme des infrastructures ayant peu de compétences logistiques ils n'en présentent pas moins un enjeu stratégique pour l'économie algérienne.

Plus encore, les zones industrielles que sont ces 3 ports d'hydrocarbures, amplifient le risque environnemental en cas de forte sismicité, car ils se trouvent de plus en plus au voisinage immédiat des villes.

Pour rappel, constituent des risques majeurs pris en charge par des dispositifs de prévention de risques majeurs au sens des dispositions de la loi 04-20, les risques suivants : les séismes et les risques géologiques, les inondations, les risques climatiques, les feux de forêts, les risques industriels et énergétiques, les risques radiologiques et nucléaires, les risques portant sur la santé humaine, les risques portant sur la santé animale et végétale, les pollutions atmosphériques, telluriques, marines ou hydriques, les catastrophes dues à des regroupements humains importants.

Et sur ces dix (10) risques majeurs cités par la loi, cinq (05) concernent les ports, il s'agit : des séismes et des tsunamis ; des tempêtes, de houles (les risques climatiques) ; des catastrophes dues à des regroupements humains importants (les gares maritimes), des risques industriels et énergétiques (les industries et les installations pétrolières installées dans les zones portuaires) ; des pollutions atmosphériques, telluriques, marines ou hydriques (pollution marine, pétrolière).

Cela situe l'Algérie dans la tourmente de ces risques d'origine naturelle qui l'oblige à inscrire dans une perspective, tant en amont qu'en aval, ses choix en matière :

- d'aménagements de ses infrastructures maritimes ;
- de stratégies urbanistiques et environnementales ;
- de fonctionnements institutionnels pour faire face aux conséquences de ces risques majeurs.

Les résultats attendus étaient au nombre de 3 :

- Un recueil de bonnes pratiques est conçu à partir d'études scientifiques et de retours d'expériences sismiques et sert à l'élaboration d'un guide de calcul parasismique algérien, adapté aux alésas sismiques de la côte algérienne ;
- La formulation de recommandations pour renforcer les compétences des équipes de maintenance et de contrôle des infrastructures portuaires, et pour les doter en capacités matérielles adéquates.
- La formulation de recommandations pour définir le dispositif de veille à la sécurité des ports de commerce et des ports pétroliers, pour faciliter la mise en œuvre de mécanismes d'intervention et de secours institutionnels.

L'intérêt de cette action a permis de rendre compte de manière réaliste de l'état des infrastructures portuaires et maritimes et de fournir des informations utiles pour le système informatique intégré.

## Une expertise à l'œuvre

Pour la réalisation de l'ensemble des travaux les équipes étaient constituées d'experts séniors et d'experts juniors.

Les experts d'origine européenne (Italie) et les experts algériens ont œuvré en bonne intelligence, dans un esprit de parfaite collaboration qui pour l'UGP traduit bien le sens de la coopération algéro-européenne qui doit toujours prévaloir dans le cadre de ce programme.

---

[1] Cf. décret exécutif n°11-194 du 22 mai 2011 portant, missions, organisation et fonctionnement de la Délégation nationale aux risques majeurs.
[2] C'est une zone située entre le littoral au Nord et les hauts plateaux au Sud.
[3] Alger, Bejaïa, Oran, Arzew, Skikda, Annaba, Djenden, Ghazaouet, Mostaganem, Ténes
[4] Arzew, Skikda, Béjaïa

# MINISTÈRE DU COMMERCE

## « Accompagnement pour l'élaboration des outils d'enquête et des documents de formation interne pour la mise en œuvre effective des mesures de défense commerciale ».

A la demande du Ministère du Commerce, il a été organisé une action ponctuelle portant sur un « accompagnement pour l'élaboration des outils d'enquête et des documents de formation interne pour la mise en œuvre effective des mesures de défense commerciale ».

Cette action vise la création de capacités administratives, un examen de la législation algérienne aux fins d'assurer sa compatibilité avec les accords OMC, ainsi que la préparation de modèles de documents administratifs.

L'action menée par Me Bernard Spinoit, expert au commerce, chef d'équipe, et Me David Luff, expert au commerce, entre **le 10 avril et le 13 octobre 2016**, a donné lieu à cinq missions au cours desquelles les experts ont procédé à un examen de la législation algérienne sur les mesures de défense commerciale aux fins de proposer des amendements adaptés à la demande du Ministère du Commerce.

Elle s'est conclue par une formation en deux phases.

Les recommandations qui en ont découlé, compte tenu de la demande algérienne de bénéficier d'une assistance destinée à élaborer un guide pratique contenant une méthodologie détaillée (25 points), se résument à ce qui suit :

- Les experts disent qu'à leur connaissance un tel guide n'existe pas au sein de l'Union européenne, mais qu'un document de ce type a été élaboré par l'assistance technique au profit des autorités marocaines. Ils considèrent utile que des démarches soient effectuées auprès de l'assistance technique pour obtenir ce document qui pourrait ensuite être adapté notamment au contexte législatif algérien. Le bénéficiaire algérien estime la durée de cette mission à un minimum de 180 jours.
- La partie algérienne souhaite que soit conduite une action à destination des opérateurs économiques de l'ensemble du pays.
- La partie algérienne souhaite que soit conduite une action à destination des opérateurs économiques de l'ensemble du pays.

## APPUI À LA CHAMBRE NATIONALE DE L'ARTISANAT ET DES MÉTIERS (CNAM)

### Valoriser le cuir tanné des artisans du Sud

A la demande de la Direction Générale de l'Artisanat du Ministère de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de l'Artisanat (MATTA), une action ponctuelle a été menée pour assister la Chambre Nationale de l'Artisanat et des Métiers (CNAM) dans la conception et la formulation d'un plan d'amélioration de la qualité du cuir tanné par les artisans des wilayas du sud. Cette action a connu 5 phases :

- **La phase I, du 23 avril au 12 mai 2016,** a révélé l'importance de cette activité pour les habitants de ces régions et permis d'établir le diagnostic de la filière du cuir artisanal.
- **La phase II, du 10 au 21 juillet 2016** a été consacrée à une étude de faisabilité. Elle a permis d'identifier les contraintes et difficultés qui freinent le développement de ce secteur et de proposer des axes d'amélioration à court et moyen terme.
- **La phase III, du 28 août au 5 septembre 2016** a élaboré un business-plan consistant à apporter des éléments chiffrés sur l'investissement minimum nécessaire pour pallier les difficultés relevées par les experts et qui entravent la promotion de cette activité. Il a été ainsi procédé à l'évaluation du coût de construction d'un centre de traitement de peaux des camélidés et recommandé la création de dépôts-vente dans les CAM, gérés par des investisseurs privés avec l'accompagnement de la CAM.
- **La phase IV, du 25 septembre au 6 octobre 2016** a permis d'étudier la viabilité de la mise en place d'un centre de traitement de cuir à In-Salah, révélant que les bâtiments d'un tel centre, de statut public, ne peuvent abriter qu'une unité de chaussures ou de maroquinerie. Il ressort de cette phase que le Wali de Tamanrasset est disposé à fournir des terrains aux privés désireux de créer des unités de chaussures et de maroquinerie.

La mission a relevé que le principal handicap au développement de cette filière, outre les mauvaises conditions de travail et le déficit de connaissances en marketing et management, réside dans l'odeur du produit artisanal en cuir fabriqué par les artisans des wilayas du sud. Cet inconvénient ne peut être réglé que par **la séparation du métier de tanneur de celui de transformateur produit**.

Les propositions des experts sont, à court terme :

- la création des dépôts-vente de cuir fini dans la Maison de l'Artisanat gérée par la CAM pour l'élimination de l'odeur,
- la mise en place d'ateliers de formation à la carte en matière de transformation de produit et en techniques managériales.

Et à moyen terme :

- La mise en place d'un centre de traitement de cuir (tannage végétal respectant la directive REACH), géré par l'administration ou en gestion mixte.

Par ailleurs, une unité réduite de traitement de cuir artisanal par tannage gérée par la CAM doit voir le jour afin de fournir une alternative aux bénéficiaires. De même, l'équipe de consultants recommande la création d'un dépôt de vente de cuir fini avec l'assistance de la CAM de Tamanrasset et la conclusion d'un accord entre les bénéficiaires et le centre de formation professionnelle de la wilaya de Tamanrasset pour la mise en place d'ateliers de formation technique.

## TÉLÉDIFFUSION D'ALGERIE -TDA-

### Appui à la conception et à la production d'une offre de référence pour la diffusion audiovisuelle par satellite

En sa qualité d'opérateur exclusif de télédiffusion, l'Etablissement Public TDA est chargé de fournir les services de communication audiovisuelle aux chaînes Radio et TV publiques en Algérie et à l'Etranger. Avec l'évolution du paysage de l'audiovisuel, la mission de TDA a été étendue à travers la promulgation d'une série de textes, notamment la loi organique relative à l'information et celle relative à l'activité audiovisuelle. S'ajoutant au nouveau statut de l'établissement, ces deux textes confèrent à TDA un rôle majeur dans le circuit de l'audiovisuel et dans la mise en œuvre de la stratégie nationale d'ouverture du paysage audiovisuel annoncée dès l'année 2012.

Pour s'adapter à ce nouvel environnement règlementaire de son cœur de métier, TDA s'est attelée à renforcer ses capacités techniques et organisationnelles pour faire face à ce nouveau défi et atteindre

*Melle Amal Mekki, Chargée d'Etudes Spécialisée chez Télédiffusion d'Algérie*

Suite...

l'objectif de fournir les éléments clés indispensables au développement du marché audiovisuel, notamment vis- à-vis des futures chaines autorisées, et ce à travers la préparation d'une offre de service de communication audiovisuelle dans le cadre d'un contrat ayant pour objet la transmission et la diffusion des programmes sonores et télévisuels de ces nouvelles chaînes. Compte tenu de l'expérience et du savoir- faire européens dans le domaine des médias et des réseaux et services de télédiffusion, l'opportunité de la mise à disposition des instruments du P3A au profit du secteur de la communication a été saisie. Cela a été matérialisé par l'inscription d'une Action Ponctuelle ayant pour objet « l'appui à la conception et la production d'une offre de référence pour la diffusion audiovisuelle par satellite ».

L'offre de référence énonce les modalités, coûts et conditions d'accès au réseau satellite de TDA, dans le but de fournir des services de diffusion numérique terrestre et satellitaires de bonne qualité. Elle est destinée aux clients de TDA qui devront être convaincus que les services fournis seront à la fois de bonne qualité et à juste prix. Elle se compose de trois parties principales : le modèle de contrat-type, le prix et tarification des services de diffusion et les spécifications techniques desdits réseaux.

La mise en œuvre de cette action a fait intervenir l'expertise internationale dans le domaine :

1-des systèmes d'information de gestion et de la comptabilité analytique
2-des technologies de la radiodiffusion.

Ainsi, deux experts seniors ont été mobilisés sur une période de six mois étalés sur six phases allant de février jusqu'en septembre 2016, à raison de 60H/J chacun. A l'issue de cette action, TDA a été en mesure de définir :

1. Le coût des services de diffusion par satellite d'un canal TV sur les plateformes de diffusion satellitaire de TDA ;
2. Un contrat-type ayant pour objet la prestation de service de diffusion par satellite, faisant ressortir les droits et obligations des deux parties : TDA et la chaîne privée autorisée)
3. Les spécifications techniques de la diffusion par satellite (exigences de prestation de service, paramètres du système de diffusion, spécification du signal, couverture, disponibilité de service.

Avec la définition de ces trois éléments, l'objectif spécifique de l'action ponctuelle a été atteint.

SIGMA
Créer le changement ensemble

## « RELATIONS ENTRE LE PARLEMENT ET LE GOUVERNEMENT : EXPÉRIENCE DU PORTUGAL »

Une mission SIGMA/OCDE s'est déroulée à Alger durant les journées des 20 et 21 novembre 2016. Dans un premier temps, les membres de la mission ont été reçus par Monsieur le Secrétaire Général du Ministère des Relations avec le Parlement. L'objet principal de ce séjour est la tenue d'une intervention programmée au bénéfice des Cadres du Ministère des Relations avec le Parlement sur le thème : « Relations entre le Parlement et le Gouvernement : expérience du Portugal ».

L'intervention était assurée par Monsieur Carlos Costa Neves ancien Ministre et ancien Député et Monsieur Julio Nabais cadre au Ministère des Finances Portugais. Le contenu de l'intervention avait trait aux mécanismes de coordination et de contrôle parlementaire à travers :

- La Constitution de la République ;
- Le règlement de l'assemblée de la République ;
- Le statut de l'opposition;
- La pratique parlementaire.

L'intervention en question avait un double objectif : connaître l'expérience portugaise en matière de relations Gouvernement-Parlement d'une part et établir des thèmes de coopération pour inscrire la coopération MRP-OCDE dans la durée d'autre part. En marge des travaux avec le Ministère des relations avec le Parlement, le Chef de mission Monsieur Piotr Nils GORECKI a été reçu par Monsieur le Directeur du Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association. Les discussions ont gravité autour des deux points suivants :

- La préparation du séminaire de haut niveau pour le mois de février ou mars 2016 destiné à traiter une thématique spécifique aux principes de l'administration publique.

- La programmation des futures rencontres avec les responsables de la Division des marchés publics au niveau du Ministère des Finances.

- Suite à une demande du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales relative à l'organisation de trois TAIEX sur trois thèmes différents, il a été retenu d'attribuer l'un d'entre eux au programme SIGMA/OCDE. Il s'agit du thème portant sur « la Délégation du Service Public et le Partenariat Public-Privé » ;

## DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME ADMINISTRATIVE (DGFPRA)

### « Appui à la DGFPRA pour la sensibilisation de l'administration publique algérienne à la qualité des services rendus aux citoyens ».

Une mission SIGMA/OCDE s'est déroulée à Alger du mardi 20 au jeudi 22 septembre 2016. L'objet principal de cette mission est la tenue du séminaire programmé au bénéfice de la Direction Générale de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative (DGFPRA) sur le thème : « appui à la DGFPRA sur la sensibilisation de l'administration publique algérienne à la qualité des services rendus aux citoyens ». Le séminaire en question s'est déroulé au sein de l'Institut Supérieur de Gestion et de Planification (ISGP) durant les journées du 20 et 21 septembre 2016. Il a consisté en la présentation aux quarante-cinq (45) participants :

- Des expériences belge et espagnole en matière de qualité des services rendus aux citoyens et entreprises ;
- De l'expérience de l'Algérie en ce qui concerne la simplification et l'amélioration des procédures administratives : situation et perspectives ;

En marge du séminaire, des rencontres ont eu lieu au niveau :

- Du Ministère des Relations avec le Parlement ;
- Du Ministère des Finances ; Division des Marchés Publics (DMP) ;
- De l'Unité de Gestion du Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association (UG P3A).

Le calendrier des rencontres et les résultats des discussions sont fournis par le tableau qui suit :

| Date | Organisme | Résultats des discussions |
|---|---|---|
| **Mardi 20-09-2016** | | |
| | Ministère des relations avec le parlement (MRP).<br>Personne rencontrée : Mr le Secrétaire Général. | - Envoi d'une mission SIGMA pour une journée et demie pour construire une vision d'une relation durable et établir un programme de coopération pour la période 2017-2018.<br>- Tenue d'un séminaire début 2017 (février au plus tard. |
| **Mercredi 21-09-2016** | | |
| | Division des marchés publics. Ministère des finances.<br>Personne rencontrée : Mr le Chef de Division. | En attendant l'adoption du texte relatif à la mise en place de l'autorité de régulation des marchés publics deux dates ont été retenues pour des séances de travail et de dialogue en vue de mettre en place un programme de travail durable :<br>- Lundi 07 novembre 2016.<br>- Lundi 05 décembre 2016. |
| **Jeudi 22-09-2016** | | |
| | UG P3A.<br>Personne rencontrée : Mr le Directeur de l'UGP. | La réunion a porté sur :<br>- La restitution du déroulement du séminaire et des rencontres au niveau du MRP et du MdF.<br>- Le principe de la tenue d'un séminaire de haut niveau sur les « Principes de la Fonction Publique » qui sera organisé conjointement avec l'UG P3A. |

## SPRING

# SPRING

Le programme « SPRING » géré par l'Unité de Gestion du programme d'appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association (P3A) a été initié en 2011 et officialisé en décembre 2013 à travers la signature d'une convention de financement définissant les modalités de sa mise en œuvre, entre les Ministères Algériens des affaires étrangères et du commerce et la commission européenne.

Ce programme d'un montant global de 12.450.000 Euros, vise l'accompagnement des pays du voisinage méditerranéen - dont l'Algérie- pour l'amélioration de la gouvernance économique, politique et le soutien au monde des médias et de la société civile.

Il se base sur des éléments très concrets, dont le premier consiste en l'appui à la gouvernance politique et ce, en luttant contre la corruption, en renforçant la gouvernance démocratique et l'amélioration de l'accès aux droits et à la Justice.
Ainsi, les activités mises en œuvre dans le cadre de ce programme se déclinent sous forme de trois volets :

### 1- Renforcement de la Gouvernance Politique :

- Lutte contre la corruption
- Renforcement de la gouvernance démocratique
- Amélioration de l'accès au droit et à la Justice

### 2- Renforcement de la Gouvernance économique :

- Gestion des finances publiques
- Ciblage de la politique budgétaire
- Participation citoyenne et responsabilité sociétale des organisations

### 3- Communication media-transparence :

- Professionnalisation des acteurs ;
- Qualité de l'information politique et économique

## RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE

# Démocratie locale participative

**Pour un partenariat pouvoirs publics–citoyens**

**« Appui au Ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales pour la mise en œuvre de la démocratie locale participative »**

## Pour un partenariat pouvoirs publics-citoyens

Ce projet vise à développer la démocratie locale participative par la mise en place de facilitateurs/conseillers en dialogue social, afin d'établir un partenariat entre pouvoirs publics centraux, collectivités territoriales (en particulier les communes), et les acteurs de la société civile en vue de définir et de promouvoir une gestion participative des priorités communales. Un tel objectif appelle

1- Le Renforcement des capacités des acteurs locaux (RCA) en matière de gouvernance locale et de redevabilité sociale ;
2- L'insertion sociale par l'économique (ISE) grâce à la participation au développement inclusif global et à l'utilisation des outils de la redevabilité sociale ;
3- La rédaction d'un guide pédagogique de gouvernance locale participative.

L'objectif général de ce projet consiste à apporter un appui à la construction de passerelles entre les institutions et les citoyens. Il s'inscrit sur le long terme et s'appuie sur un dialogue entre la société civile, les élus et les fonctionnaires de l'administration locale en termes de renforcement des capacités et de professionnalisation de la société civile. Les objectifs particuliers consistent à :

A. Renforcer les capacités des fonctionnaires de l'administration locale, des acteurs de la société civile, des élus en matière de Gouvernance Locale Participative pour le développement.
B. Conduire un projet pilote de formation de 60 participants (deux groupes de 30) conseillers et facilitateurs du budget participatif et redevabilité sociale en Algérie.
C. Contribuer à établir une relation de confiance entre élus et citoyens par le suivi et le contrôle en commun de l'exécution du budget communal.
D. Faciliter un dialogue structuré et une coopération entre les différents intervenants de la gouvernance.
E. Améliorer la contribution financière des citoyens lesquels auront une meilleure connaissance de la destination des ressources financières de la commune.

## Résultats attendus

a) Mise à la disposition des agents de l'administration publique et des acteurs de la société civile des outils pédagogiques de la gouvernance locale et de la redevabilité sociale leur permettant une meilleure connaissance des principes de la gouvernance locale ainsi qu'un apprentissage des techniques et des modalités de mise en œuvre de la démocratie participative;
b) Diffusion auprès des participants des outils de la démocratie participative et de la gouvernance locale par le biais de conférences et d'ateliers de vulgarisation.
c) initiation de formateurs initiés au contenu du manuel de gouvernance locale et des compétences au leadership local ;
d) Formation des participants aux outils, méthodes et approches de formation des adultes.
e) Elaboration par les formateurs participants d'un plan d'action pour le développement de la formation aux outils de la gouvernance locale dans leurs régions et municipalités respectives.

Ce projet vise à soutenir l'Algérie qui s'est dotée d'un nouveau cadre légal régissant les collectivités locales en conformité avec les principes de transparence, de participation et de redevabilité proclamés par la Constitution. Afin d'atteindre ces objectifs le prestataire mettra en œuvre les actions suivantes :

- Elaboration et rédaction du guide de la gouvernance locale participative ;
- Elaboration et rédaction du guide du facilitateur du Budget participatif ;
- Elaboration et rédaction du guide du facilitateur et des **« Fiches d'évaluation par les communautés »**.

Les actions de formation seront découpées de la façon suivante :

- Formation de formateurs en redevabilité sociale ;
- Formation de Formateurs conseillers en Budget Participatif (BP) ;
- Formation de formateurs pour la mise œuvre de la fiche d'évaluation les communautés « FEC » pour améliorer la qualité des services publics

## RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE

### « Appui à l'Office Central de Répression de la Corruption » OCRC

**Ce projet d'appui à l'OCRC, s'inscrit dans l'objectif de renforcer les capacités des responsables et des cadres de l'Office en matière de lutte contre la corruption.**

**Il s'adresse exclusivement au personnel de la direction des investigations au sein de l'OCRC, en raison des missions étendues de répression qui lui sont dévolues.**

Ce projet est donc venu répondre aux besoins de cette direction, en matière de répression de fraude et donner un socle solide aux techniques d'investigation, de collecte et de préservation de données que vise à avoir ce service de l'OCRC. Ceci afin d'écarter tout climat de suspicion et instaurer un processus de séparation des pouvoirs.

Pour ce faire, la formation des cadres et des officiers judiciaires semble être la méthode idoine pour satisfaire ces besoins.
Les sessions de formations élaborées se basent sur des cas pratiques et des travaux d'application corrigés. Elles répondent aux trois objectifs spécifiques :

- Maitriser les méthodes de travail d'investigation en tant qu'officiers de police judiciaire de l'OCRC.
- Assimiler les principes règles et outils de collecte et de conservation de données dans le cadre des affaires de lutte contre la corruption.
- Prendre connaissance de quelques bonnes pratiques internationales en matière de police judiciaire anti-corruption.

Au total, huit journées d'étude, deux séminaires et douze ateliers de formation au profit de 50 cadres de l'OCRC et officiers de police judiciaires anti- corruption seront organisés durant la mise en œuvre de ce projet.

Des thématiques portant sur la lutte contre la corruption et la grande délinquance économique et financière constitueront le contenu des séminaires, et des ateliers de formation :

- Cas pratiques de techniques utilisées par les criminels en matière de corruption.
- L'arbitrage International commercial : Moyen de règlement des contentieux ou moyens de contourner la justice ?
- Les techniques et les procédures d'investigation en matière de blanchiment d'argent liées aux faits de corruption et des crimes connexes.

A l'issue de ce projet en appui à l'OCRC, les compétences des professionnels de la police judiciaire en charge de mener des enquêtes et des investigations pour réprimer la corruption seront renforcées. C'est le résultat obligatoire à atteindre.

## COMMUNICATION MEDIA-TRANSPARENCE

**Support à l'Ecole Supérieure de Journalisme d'Alger et à l'Agence Algérie Presse Service**

**« Formation des formateurs pour les élèves journalistes et pour les journalistes en activité en Algérie »**

## Situation actuelle des medias en Algérie

Avec près de cent titres, publics et privés, la presse écrite algérienne, l'une est constituée, d'un côté, d' une presse d'Etat ayant perdu le monopole de l'information mais disposant de moyens logistiques matériels et humains conséquents, et de l'autre d'organes de presse indépendants animés par des journalistes dont beaucoup ont encore besoin d'être perfectionnés aux techniques de leur métier. D'où la nécessité, invoquée par les professionnels, d'entreprendre une série de formations en matière de journalisme électronique, journalisme d'investigation, journalisme d'agence et audio-visuel.

C'est la raison pour laquelle les bénéficiaires potentiels de ce projet proposent d'organiser des sessions de formation des formateurs à effet multiplicateur. Ce projet propose donc des actions aux effets structurants et pérennes, afin de consolider le secteur médiatique professionnel dont les bénéficiaires sont :

**1) L'Ecole Supérieure de Journalisme et des Sciences de l'Information d'Alger (L'ENSJSI)**

**2) L'Agence de Presse « Algérie Presse Service » (APS)**

- L'Ecole Supérieure de Journalisme et des Sciences de l'Information d'Alger, dépendant du Ministère de l'Enseignement Supérieur dispense un enseignement en langue arabe et française sanctionné par un diplôme en sciences de l'information et de la communication. L'enseignement y est plutôt théorique c'est la raison pour laquelle le souhait a été émis pour :

- Développer le programme en y incluant une formation en perfectionnement du journalisme numérique, du journalisme d'investigation, du journalisme audio-visuel et d'agence.
- Disposer d'un manuel, destiné aux enseignants, en techniques pédagogiques pour l'enseignement du journalisme numérique tout en s'inspirant pour les travaux pratiques du contexte algérien.

- L'agence de presse Algérie presse service (APS), quant à elle, demande l'organisation de sessions de formation pour le perfectionnement des journalistes en activité sur les mêmes thèmes.

L'objectif général de ce projet est de renforcer le secteur des médias professionnels et de participer à la modernisation et à la diversification des produits médiatiques en Algérie.

Les objectifs particuliers consistent en :

- La consolidation des connaissances et le renforcement des capacités des enseignants et des journalistes en activité, en matière de journalisme numérique, journalisme d'investigation, journalisme audiovisuel et journalisme d'agence.
- La transmission de ces connaissances et de ce savoir-faire aux élèves journalistes et enseignants dans les institutions de formation initiale ;
- La transmission de ces connaissances et de ce savoir-faire aux journalistes en activité dans le cadre de la formation continue.

Afin d'atteindre ces objectifs généraux et particuliers, le prestataire de service devra fournir les services suivants :

Suite... >>>

**1) L'évaluation des besoins des enseignants de l'Ecole Supérieure de Journalisme et des Sciences de l'Information d'Alger (L'ENSJ-SI)** en formation, le perfectionnement, l'enseignement et l'utilisation parfaite des techniques en vue d'une production journalistique adaptée au contexte algérien en matière de :

- Journalisme d'investigation ;
- Journalisme d'agence ;
- Journalisme numérique ;
- Journalisme audio-visuel ;

Les interviews nécessaires à l'évaluation des besoins indiqués ainsi que la rédaction du rapport se déroulent à Alger in situ.

**2) L'élaboration d'un manuel de formation** aux techniques pédagogiques de l'enseignement pratique des journalistes dans les divers medias, destiné à la formation des enseignants de L'ENSJ-SI.

**3) L'évaluation des besoins en formation des journalistes de l'agence APS** en matière de journalisme d'investigation, de journalisme d'agence, de journalisme audio-visuel et de journalisme numérique, ainsi qu'une collecte de cas concrets de la pratique du journalisme d'agence en Algérie.

## Résultats attendus

a) Les enseignants de l'école de journalisme d'Alger disposent d'un matériel pédagogique leur permettant de livrer un savoir-faire innovant répondant aux besoins du secteur médiatique en Algérie.
b) Quarante-huit (48) enseignants de l'école de journalisme d'Alger maîtrisent les nouveaux concepts et pratiques journalistiques et sont aptes à les transmettre à leurs collègues et à leurs étudiants et à les développer aux plans pédagogique et pratique.
c) La méthodologie et les cursus de formation des écoles de journalisme sont adaptés aux exigences de l'enseignement du journalisme moderne.
d) Quarante (40) journalistes de l'agence APS ont maitrisé les nouveaux concepts et pratiques des techniques de production journalistique.
e) Les productions de l'agence de presse sont adaptées aux exigences du journalisme moderne.

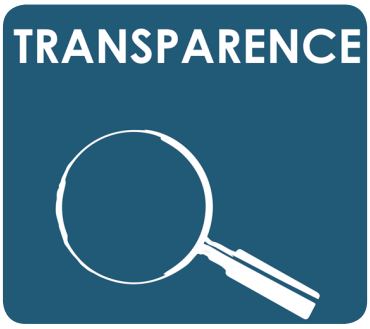


## Une équipe d'assistance technique : pour une collaboration positive

La gestion du P3A, confiée au Ministère du Commerce est administrée et soutenue par l'Unité de Gestion du Programme (UGP). Cette Unité, dirigée par le Directeur National du programme désigné par le Ministère du Commerce, est composée d'un personnel recruté localement et bénéficie d'une assistance technique d'appui ATA, fournie par un cabinet d'expertise européen.

C'est dans ce cadre qu'une nouvelle équipe d'assistance technique comprenant trois experts est arrivée à Alger en janvier 2017.

Les membres de la nouvelle équipe d'ATA du P3A sont : Rachel Mac Gowan, Damien Bruel et Bernard Spinoit.

**Rachel MAC GOWAN**

**Chef d'équipe**

**Bernard SPINOIT**

**Expert principal en commerce et intégration économique**

**Damien BRUEL**

**Expert principal en administration financière et contrctuelle de projet**

# TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LE P3A ET SES INSTRUMENTS

## LE PROGRAMME P3A

LE PROGRAMME D'APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD D'ASSOCIATION (P3A) est une initiative conjointe des administrations algériennes et européennes ayant comme finalité le transfert des compétences techniques pour réussir, impulser et consolider le rapprochement des deux parties dans le cadre du libre commerce et du développement économique et social instauré dans le partenariat euro-méditerranéen comme suivi du processus de Barcelone. Le P3A repose sur la qualité de l'accompagnement et la mise à disposition des instruments d'appui institutionnel et technique (Jumelage et TAIEX) visant à faciliter la mise en œuvre de l'Accord d'Association dans toutes ses dimensions.

## LES INSTRUMENTS DU P3A

### LE JUMELAGE ISTITUTIONNEL

Le Jumelage institutionnel est un instrument de coopération entre un service public d'un pays partenaire et l'institution équivalente dans un État membre de l'Union Européenne. Il permet d'améliorer et de moderniser les lois, les réglementations et l'organisation des administrations du bénéficiaire en se rapprochant de l'acquis l'Union européenne. Les Jumelages sont fondés sur la base de compromis entre les partenaires, qui se fixent des objectifs précis pour la résolution de problèmes systémiques. Un Jumelage est un véritable contrat de partenariat entre les administrations et constitue un engagement sérieux, concrétisé par la coopération et l'échange de pratiques entre les parties pour une durée d'exécution allant en moyenne de 18 à 24 mois.

### ASSISTANCE TECHNIQUE ET ÉCHANGE D'INFORMATIONS

TAIEX est l'acronyme pour Technical Assistance and Information Exchange, c'est à dire, Assistance Technique et Échange d'Informations. Les actions TAIEX sont des missions spécifiques pour améliorer le fonctionnement des administrations du Bénéficiaire (dans ce cas l'Algérie) à partir d'expertise sur les bonnes pratiques et sur les aspects clés de la réglementation et de l'acquis de l'Union. Les actions TAIEX peuvent prendre trois formes : missions d'experts en Algérie (durée maximale de 5 jours), séminaires en Algérie pour la transmission des éléments de l'acquis de l'Union à un large public (max. 2 jours) et visites d'études de fonctionnaires algériens dans les institutions des États Membres de l'Union Européenne (max 5 jours).

### CRÉÉ LE CHANGEMENT ENSEMBLE

SIGMA est la contraction de l'appellation du programme en anglais : « Support for the Improvement in Governance and Management » ou en français : « aide à l'amélioration des institutions publiques et des systèmes de gestion ». SIGMA est une initiative conjointe de l'OCDE et de l'UE. Son financement est assuré par l'UE. La conduite des opérations de l'identification des projets à leur mise en œuvre, est du ressort de l'OCDE. Créé en 1992 dans le cadre de l'appui aux pays candidats à l'élargissement de l'UE, l'instrument SIGMA a été adapté ensuite aux pays de la région du voisinage en 2009. Des responsables du programme SIGMA (fonctionnaires internationaux) et de fonctionnaires empruntés à court terme à leurs administrations respectives des États Membres participent, aux côtés des responsables et fonctionnaires issus d'institutions publiques du pays bénéficiaire, aux ateliers, séminaires et autres activités dans le cadre du programme SIGMA.

### UN COMPLÉMENT NÉCESSAIRE

Les ACTIONS PONCTUELLES, de courte ou moyenne durée, centrées sur une problématique donnée, permettent de circonscrire le problème identifié et exposé dans la demande et de proposer des solutions techniques. A titre d'exemple, elles ont concerné le domaine de la Normalisation par des diagnostics et des expertises pour des mises à niveau requises pour l'accès aux normes et standards de qualité. De nombreuses actions ont été menées dans d'autres secteurs stratégiques.

### PROGRAMME D'APPUI À LA GOUVERNANCE POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE EN ALGÉRIE

SPRING est l'acronyme pour « Soutien au Partenariat, à la Réforme et à la Croissance inclusive ». Il a été initié en 2011, pour accompagner les pays du Voisinage Sud suite aux événements du Printemps arabe. Adopté au bénéfice de l'Algérie par la Commission européenne, ce programme vise à renforcer les institutions de gouvernance dans les domaines économique et politique. Ses objectifs consistent à consolider l'Etat de droit, y compris l'accès à la justice, à renforcer la lutte contre la corruption, à encourager la participation de tous les citoyens aux processus de développement, et à améliorer le suivi de la gestion des finances publiques.

## CONTACTEZ LE P3A

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUR LE P3A CONTACTEZ-NOUS :**
Unité de gestion du programme - UGP
Palais des expositions, Pins Maritimes, Mohammadia, Alger
Tel. : +213 21.21.07.95 - +213 21.21.94. 01/02 fax : +213 21.21.04.12

**Site Web :** www.p3a-algerie.org
**Facebook :** https://www.facebook.com/programmep3a
**Twitter :** https://twitter.com/p3a_algerie
**Chaine Youtube :** P3A Algérie
**Flickr :** https://www.flickr.com/p3a

Envoyez nous vos commentaires par e-mail à l'adresse : lettre@p3a-algerie.org

Le contenu de cette publication ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne